



**PREFET DE LA REGION OCCITANIE**

**Direction Régionale de la Jeunesse,  
des Sports et de la Cohésion Sociale**

**Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement**

**SYNTHESE DES DIAGNOSTICS A 360°  
DU SANS-ABRISME AU MAL-LOGEMENT  
REGION OCCITANIE**

Septembre 2016

# Sommaire

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>I – PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA REGION OCCITANIE</b> .....	<b>4</b>
<b>1.1 Evolutions démographiques</b> .....	<b>4</b>
<b>1.2 Evolutions socio-économiques</b> .....	<b>5</b>
<b>II – GRANDS ENJEUX REGIONAUX RELATIFS AU LOGEMENT</b> .....	<b>8</b>
2.1 ANALYSE DE LA DEMANDE .....	8
<b>2.1.1 La demande de logement social</b> .....	8
<b>2.1.2 Le nombre de recours DALO</b> .....	9
2.2 L’OFFRE DE LOGEMENT EN OCCITANIE.....	9
<b>2.2.1 Un parc des logements locatifs sociaux sous dimensionné</b> .....	9
<b>2.2.2 Un habitat dégradé très présent sur le territoire régional</b> .....	10
2.3 VISION COMPAREE DES DEPARTEMENTS AU REGARD DE L’ADEQUATION OFFRE / DEMANDE.....	10
<b>III – GRANDS ENJEUX REGIONAUX RELATIFS A L’HEBERGEMENT ET AU LOGEMENT ACCOMPAGNE</b> .....	<b>12</b>
3.1 ANALYSE DE LA DEMANDE : LA DEMANDE D’HEBERGEMENT AU 115 (SIAO URGENCE). .....	12
3.2 L’OFFRE D’HEBERGEMENT ET DE LOGEMENT ACCOMPAGNE EN OCCITANIE .....	13
<b>3.2.1 L’offre d’hébergement d’urgence, de stabilisation et d’insertion</b> .....	13
<b>3.2.2 L’offre de logement accompagné</b> .....	16
3.3 VISION COMPAREE DES DEPARTEMENTS AU REGARD DE L’ADEQUATION OFFRE / DEMANDE D’HEBERGEMENT ET DE LOGEMENT ACCOMPAGNE.....	18
<b>3.3.1 La localisation de l’offre</b> .....	18
<b>3.3.2 Les taux d’équipement en hébergement et logement accompagné</b> .....	19
<b>3.3.3 Typologie des départements au regard d’indicateurs de tension sur le logement et l’hébergement</b> .....	20
<b>IV – LES PUBLICS PREPONDERANTS AU SEIN DE LA REGION</b> .....	<b>21</b>
4.1 LES PERSONNES PRESENTANT DES PROBLEMATIQUES DE SANTE (TROUBLES PSYCHIQUES ET/OU CONDUITES ADDICTIVES). .....	21
4.2 LES PERSONNES EN SITUATION ADMINISTRATIVE COMPLEXE LIEE A LA NATIONALITE .....	22
4.3 LES PERSONNES EN ERRANCE ET NOTAMMENT LES JEUNES.....	23
4.4 LES PERSONNES AGEES.....	25
4.5 LES FEMMES ET NOTAMMENT LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES.....	25
4.6 LES GENS DU VOYAGE .....	26
<b>V – PRINCIPALES ORIENTATIONS ISSUES DES DIAGNOSTICS DEPARTEMENTAUX</b> .....	<b>27</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>29</b>

## Introduction

L'une des priorités du Plan Pluriannuel de Lutte contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale est d'élaborer dans chaque département un diagnostic territorial à 360° du « sans abrisisme au mal logement » afin de mieux appréhender les problématiques des personnes à la rue ou mal logées.

Ces diagnostics territoriaux constituent des documents d'analyse des besoins et de l'offre en hébergement, logement et accompagnement social et ont vocation à alimenter les différents documents de planification, notamment les Plans Locaux d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPD).

La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) a piloté et coordonné, en lien avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), l'élaboration des 13 diagnostics départementaux.

Dans l'ex-Languedoc-Roussillon (LR), une synthèse régionale a été élaborée<sup>1</sup> en janvier 2016. La démarche a été menée dans le cadre d'un comité de pilotage qui a rassemblé la DRJSCS, la DREAL, les Directions Départementales de la Cohésion Sociale et des Territoires (DDCS /PP, DDT/M), l'Agence Régionale de Santé (ARS), la FNARS, l'URIOPSS et des représentants des usagers. La DRJSCS a apporté un appui aux départements afin d'alimenter les diagnostics (enquête régionale auprès de l'ensemble des structures d'hébergement et de logement adapté<sup>2</sup>, étude sur la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes hébergées<sup>3</sup> ...).

En ex-Midi-Pyrénées (MP), l'équipe régionale d'appui constituée de la DREAL et de la DRJSCS a coordonné les travaux en proposant des réunions d'échange régulières avec les chefs de projet départementaux. Le club des Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO) animé par la DRJSCS a produit des données statistiques relatives à la demande d'hébergement d'urgence et d'insertion<sup>4</sup> qui ont alimenté le contenu des diagnostics territoriaux.

L'ensemble de la démarche a permis de **développer la dynamique partenariale**. Au niveau régional, la DRJSCS a pu consolider son partenariat, notamment avec la DREAL et l'ARS. Dans les départements, la démarche a été le plus souvent co-pilotée par les services de l'Etat et les Conseils Départementaux.

Aujourd'hui, la synthèse régionale Occitanie des diagnostics permet de disposer d'une **vision partagée des grands enjeux du champ de l'hébergement et du logement dans le cadre de la nouvelle grande région**.

Cette synthèse et les diagnostics territoriaux ont vocation à être actualisés périodiquement, afin d'en faire **le socle d'une véritable observation sociale régionale, sur la base de données fiables et cohérentes**.

---

<sup>1</sup> DRJSCS LR et DREAL LR, Synthèse régionale des diagnostics à 360° du sans abrisisme au mal logement, janvier 2016

<sup>2</sup> DRJSCS LR, « Les personnes accueillies en structures d'hébergement et de logement accompagné en région » - dossier DRJSCS, décembre 2015

<sup>3</sup> CREAI-ORS LR, Etude relative aux parcours de vie et à l'accompagnement des personnes hébergées présentant des problèmes de santé, mai 2015

<sup>4</sup> Club régional des SIAO de MP, Cahiers de l'hébergement d'urgence et d'insertion, 2014

## I – PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA REGION OCCITANIE

### 1.1 Evolutions démographiques <sup>5</sup>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la région Occitanie compte 5 683 878 habitants, ce qui la place au 5<sup>ème</sup> rang des régions métropolitaines en terme de population. La croissance démographique est très soutenue avec en moyenne 53 000 habitants de plus par an entre 2008 et 2013 (+1,0%). Ce taux de croissance, deux fois plus élevé qu'en moyenne en métropole, est un des plus forts. Il est essentiellement dû aux mobilités géographiques (pour 80%) du fait de la forte attractivité de la région.

Le dynamisme démographique s'articule autour de l'armature urbaine de la région, l'espace du bassin de la Garonne et l'espace littoral regroupant 87% de la population régionale (pour 57% de sa superficie). La population de l'agglomération Toulousaine concentre un tiers de la croissance démographique de la nouvelle région entre 2008 et 2013. La dynamique s'étend ensuite en étoile autour de la capitale régionale. Le très fort dynamisme démographique de la deuxième ville de la région, Montpellier, rejaille tout au long de l'espace littoral qui comporte un chapelet d'aires urbaines (Nîmes, Perpignan, Sète, Béziers, Narbonne).

**Population municipale au 1er janvier 2013 et évolution annuelle moyenne pour les principales agglomérations et les départements d'Occitanie** (unités : nombre et %) :

Principales unités urbaines	Population en 2013	Évolution annuelle moyenne entre 2008 et 2013 (%)
Toulouse	920 402	1,3
Montpellier	414 047	1,5
Perpignan	197 715	0,9
Nîmes	184 557	1,3
Alès	94 622	0,7
Sète	91 508	0,9
Béziers	89 243	1,0
Tarbes	75 624	-0,5
Montauban	75 434	0,9
Albi	73 794	0,4
Castres	56 311	-0,2
Narbonne	52 802	0,7
Saint-Cyprien	52 300	1,2
Rodez	49 716	0,3
Carcassonne	49 257	-0,3
Lunel	49 115	0,9

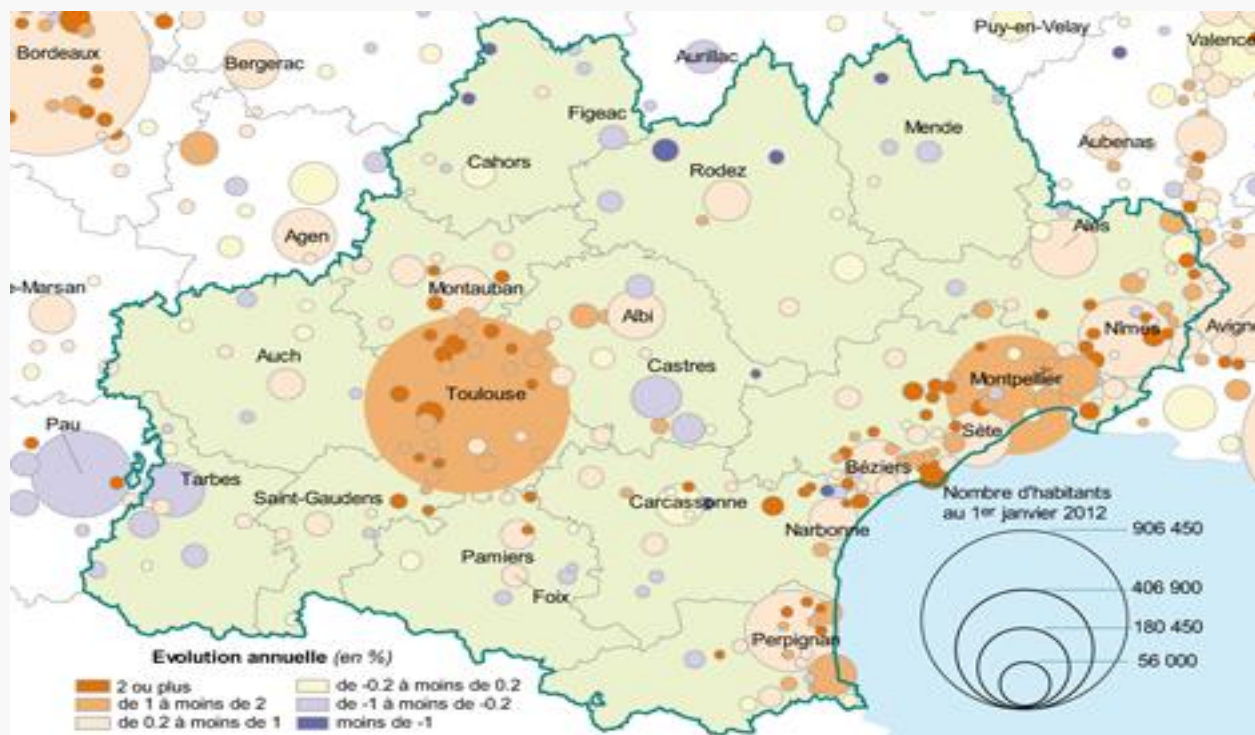
Départements	Population en 2013	Évolution annuelle moyenne entre 2008 et 2013 (%)
09-Ariège	152 684	0,3
11-Aude	364 877	0,9
12-Aveyron	277 740	0,1
30-Gard	733 201	1,1
31-Haute-Garonne	1 298 562	1,3
32-Gers	190 276	0,5
34-Hérault	1 092 331	1,4
46-Lot	173 758	0,1
48-Lozère	76 607	-0,1
65-Hautes-Pyrénées	228 868	0,0
66-Pyrénées-Orientales	462 705	0,9
81-Tarn	381 927	0,5
82-Tarn-et-Garonne	250 342	1,2
<b>Occitanie</b>	<b>5 683 878</b>	<b>1,0</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>63 697 865</b>	<b>0,5</b>

Sources : Insee - Recensement de la population, exploitation principale.

<sup>5</sup> D'après Insee Flash LRMP n°1 "Populations légales au 1er janvier 2013: 5 683 878 habitants en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées"

En dehors de ces 2 grands espaces, des villes moyennes perdent des habitants tandis que leurs banlieues ou couronnes périurbaines en gagnent, comme Rodez, Carcassonne, Tarbes ou Castres. Concernant d'autres territoires, zones rurales éloignées ou petites villes, certains perdent des habitants, d'autres bénéficient du dynamisme démographique régional.

#### Population et évolution démographique des unités urbaines entre 2007 et 2012<sup>6</sup>



Source : Insee - Recensements de la population 2007 et 2012 - © IGN - Insee 2015

Malgré l'arrivée de nombreux jeunes, notamment sur les pôles universitaires de Toulouse et Montpellier, la population d'Occitanie est vieillissante avec 20,6% de plus de 65 ans (contre 18,2% en France métro.) et 28,6% de moins de 25 ans (contre 30,2% en France). Douze départements sur treize ont un âge moyen supérieur à la moyenne nationale (40,1 ans). Seule la Haute-Garonne est plus jeune (38,5 ans).

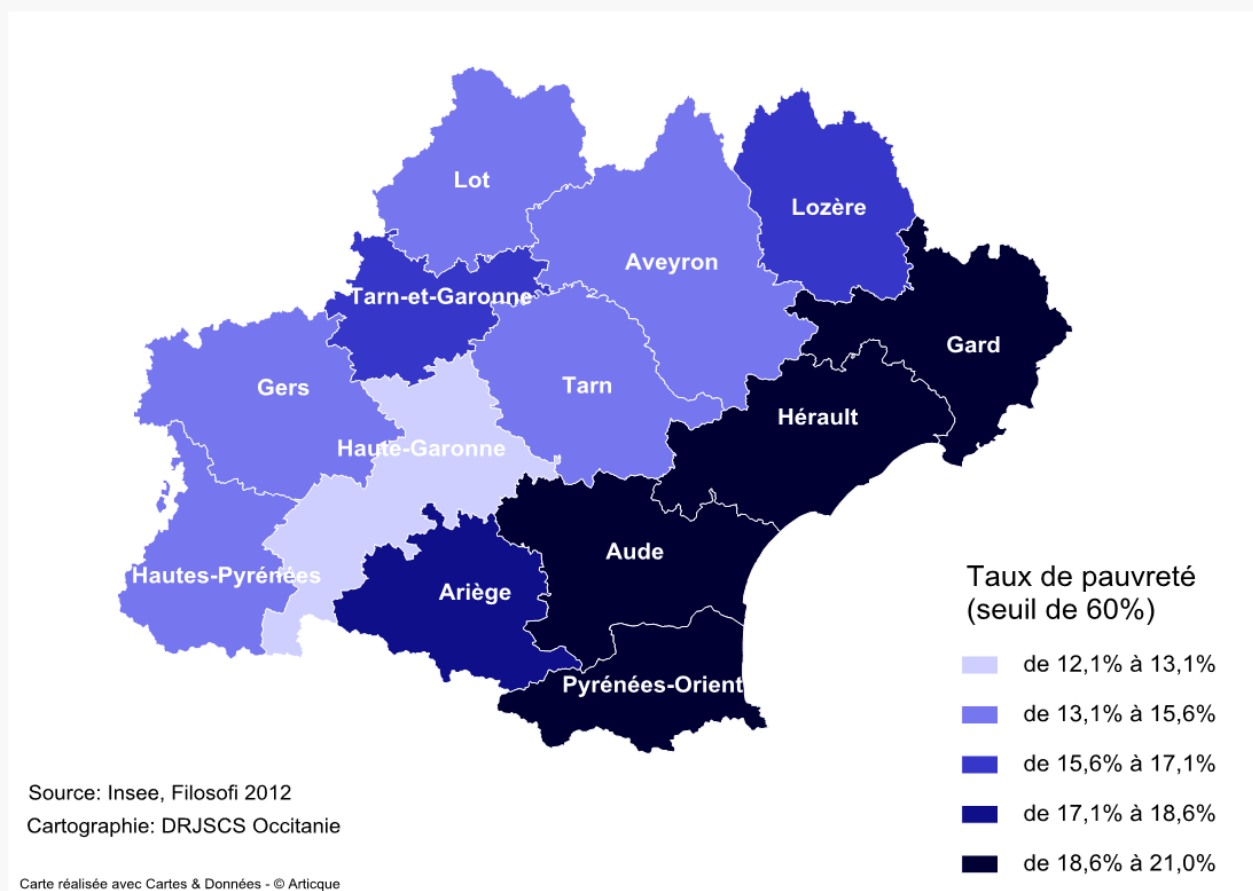
## 1.2 Evolutions socio-économiques

La région Occitanie connaît des problématiques sociales importantes. Malgré un bon taux de création d'emplois équivalent au niveau métropolitain (+0,4% par an depuis 2007), **le taux de chômage se situe parmi les plus élevés de France métropolitaine** (11,9% au 4<sup>ème</sup> trim. 2015, soit 2 points de plus que le niveau national). Le dynamisme démographique crée un déséquilibre entre la population en âge de travailler qui augmente plus vite que l'emploi. Le contraste entre les départements est important : seuls 4 départements ont un taux de chômage inférieur au taux métropolitain (Lot, Gers, Aveyron, Lozère) et 4 départements ont des taux parmi les plus élevés de métropole (Pyrénées-Orientales, Hérault, Gard et Aude).

Le niveau de vie médian s'élève à 1 574 euros par mois, plus faible que le niveau métropolitain.

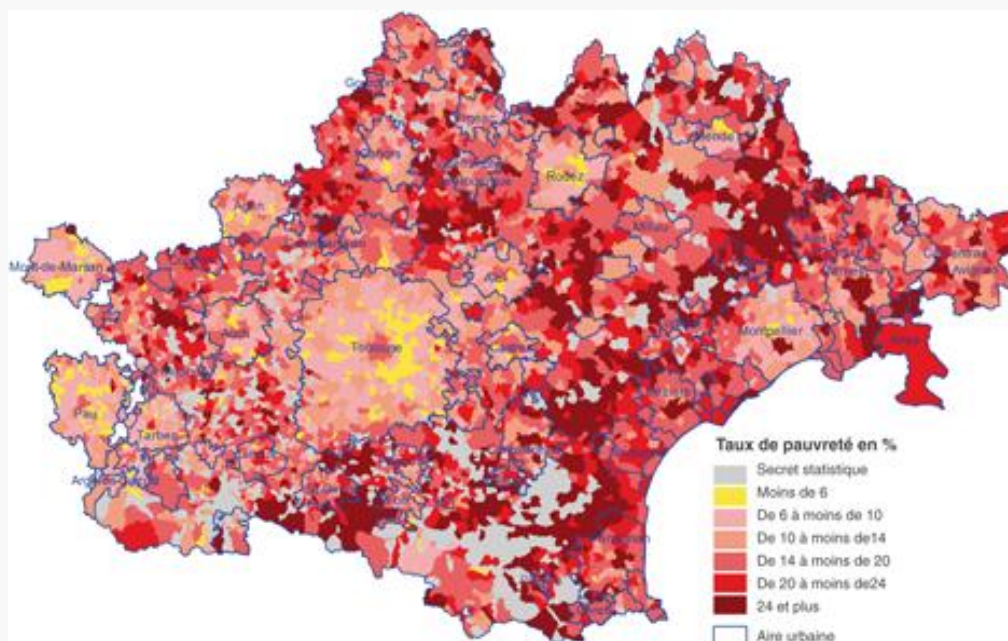
<sup>6</sup> D'après Insee Analyses Languedoc-Roussillon n° 10 - Avril 2015 « Le grand sud attractif »

**Le taux de pauvreté est parmi les plus élevés de France métropolitaine** : 16,7% de la population vit sous le seuil de pauvreté (contre 14,3% pour la moyenne métropolitaine). Là encore, la région est marquée par de forts contrastes selon les territoires. A titre d'illustration, dans l'ex-région Midi- Pyrénées, le taux de pauvreté était de 13,9% alors qu'en Languedoc-Roussillon, il était de 19,8%.



**Au sein de la nouvelle région Occitanie, les taux de pauvreté sont moins élevés dans les grands pôles urbains de l'ex-Midi-Pyrénées que dans ceux du Languedoc-Roussillon.** Ils atteignent des niveaux beaucoup plus faibles dans les périphéries des deux métropoles, et dans les couronnes des grandes villes de Midi-Pyrénées. La pauvreté demeure prégnante dans les couronnes et banlieues des villes ex-languedociennes. Sur l'ensemble de la nouvelle région, elle touche fortement les zones rurales les plus éloignées des grands centres d'emploi. Toulouse, qui étend son influence sur une vaste zone, permet à un territoire très étendu d'être relativement protégé des phénomènes de précarité. C'est beaucoup moins le cas pour l'aire d'influence de Montpellier.

## Taux de pauvreté par commune<sup>7</sup>

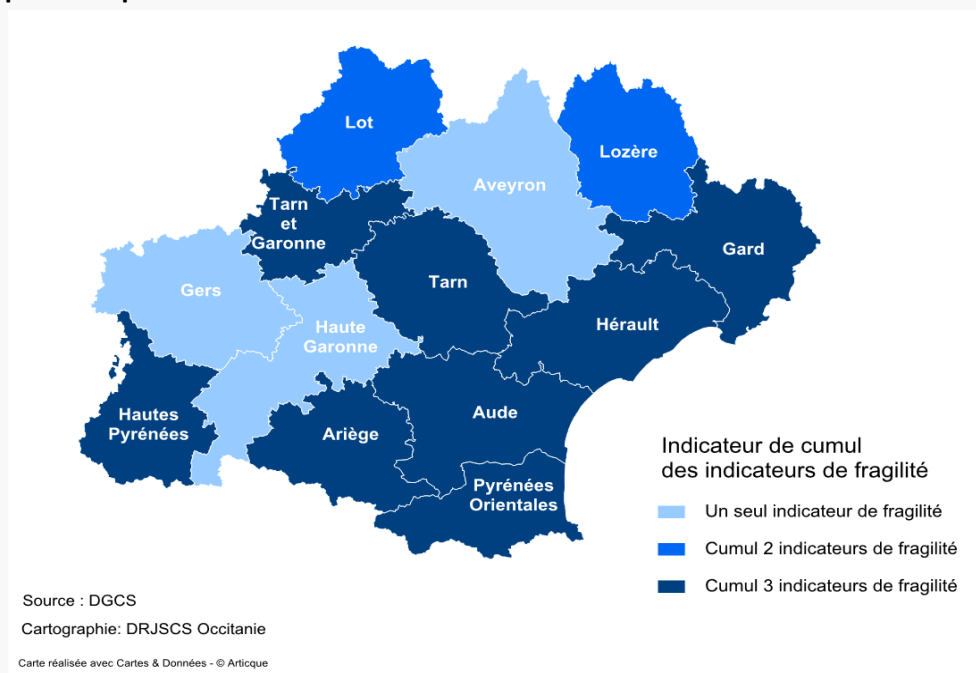


Source :  
Insee-  
DGFIP-  
Cnaf-Cnav-  
CCMSA,  
Fichier  
localisé  
social et  
fiscal 2012 -  
© Ign 2015

**A noter que la région comprend désormais 105 quartiers prioritaires (60 en ex-LR et 45 en ex-MP), soit un peu plus de 350 000 habitants. Le taux de pauvreté y est de 48% (42% au niveau national).**

## Vision comparée des départements en fonction de leur situation de fragilité :

La Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) a proposé une répartition des 95 départements métropolitains selon trois indicateurs dits de fragilité : taux de pauvreté, taux de chômeurs de longue durée, taux d'allocataires des minima sociaux. La carte ci-dessous représente le positionnement des départements au regard de ces 3 indicateurs. Une **méthode de répartition en quintile** a été utilisée pour positionner les 95 départements métropolitains les uns par rapport aux autres. **Plus le quintile est élevé, plus le département est en difficultés.**



**Sur les 13 départements, 8 d'entre eux cumulent les 3 indicateurs de fragilité.**

<sup>7</sup> D'après Insee Analyses Languedoc-Roussillon n° 11- Juin 2015 « Forte pauvreté rurale et urbaine en Languedoc-Roussillon »

## II – GRANDS ENJEUX REGIONAUX RELATIFS AU LOGEMENT

### 2.1 Analyse de la demande

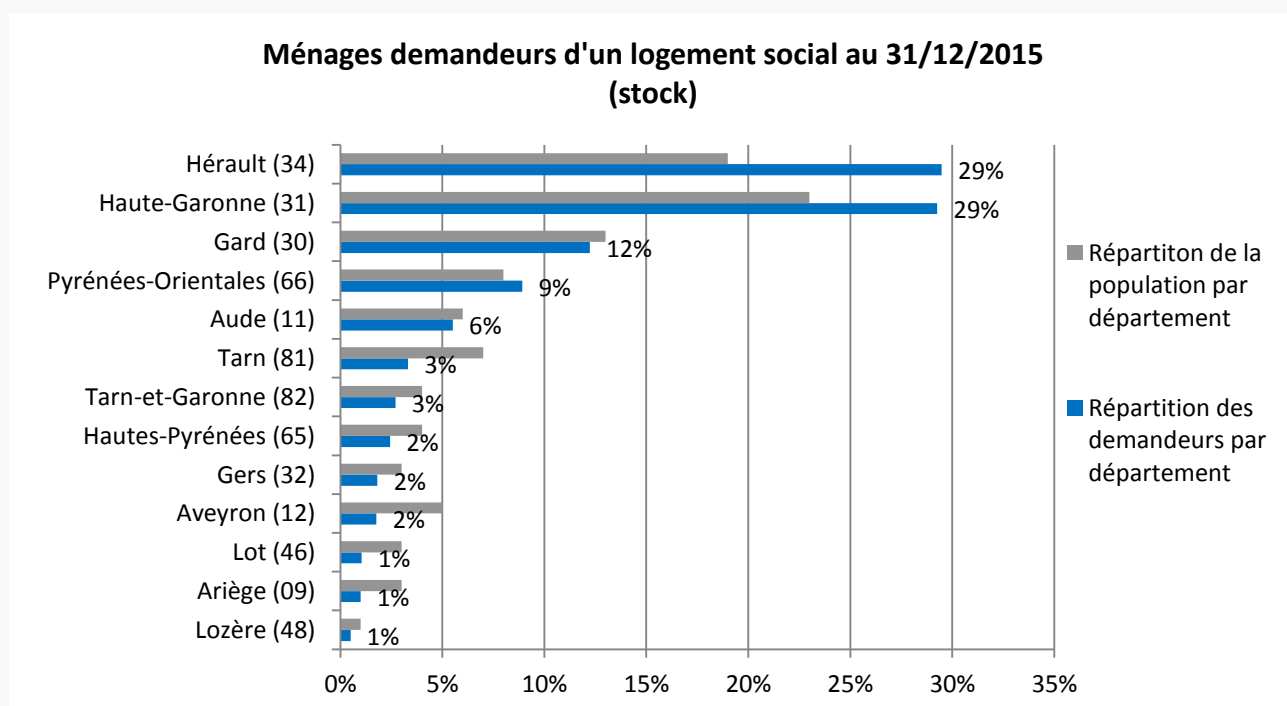
Face au coût élevé des dépenses liées au logement, les ménages aux ressources les plus modestes éprouvent des difficultés toujours plus grandes pour se loger dans des conditions adaptées à leur besoin et à leur capacité financière. La mise en tension des marchés du logement dans les territoires les plus attractifs, comme ceux des aires urbaines de Toulouse ou Montpellier et de la bande littorale, renforcent les phénomènes de précarisation et d'exclusion des populations économiquement fragilisées.

#### 2.1.1 La demande de logement social

Les difficultés d'accès à un logement sur le marché privé pour une part importante de la population ont pour conséquence d'accroître la pression qui s'exerce sur le parc public.

Ainsi, au **31/12/2015**, près de **128 000 ménages** étaient en attente d'un logement social (72 500 en ex-Languedoc-Roussillon et 55 500 en ex-Midi-Pyrénées). Ce nombre est en **augmentation de 5.4% par rapport à 2014**.

Le graphique ci-dessous fait apparaître la répartition des demandeurs par département, au regard de la population. A noter, **l'Hérault concentre 29% des demandeurs, alors que le département ne représente que 19% de la population régionale**. La Haute-Garonne concentre également 29% des demandeurs, alors que sa population représente 23% de la population régionale.



**Principalement composée de ménages d'une personne (40%) ou deux personnes (23%), la demande HLM revêt un caractère très social**, plus des deux tiers des demandeurs déclarant en effet des revenus situés en deçà du plafond d'éligibilité à un logement de type PLAI.

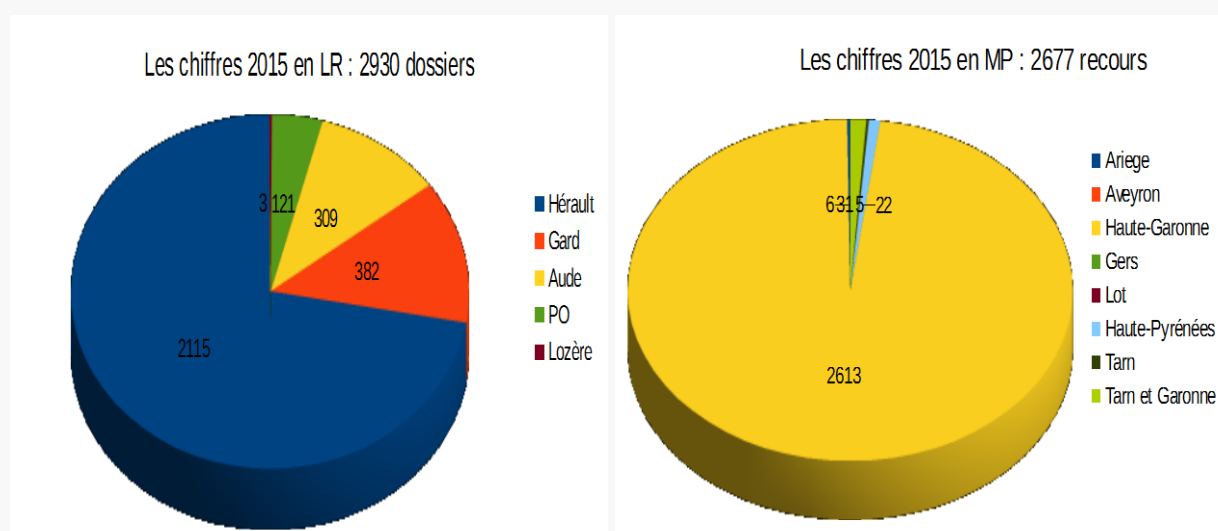


La composition très sociale de la demande fait écho à la paupérisation croissante des occupants du parc HLM. En Occitanie, **environ 70% des locataires d'un logement de type PLUS ou PLAI<sup>8</sup> ont des ressources inférieures à 60% du plafond PLUS (10 points de plus qu'au niveau national).**

### 2.1.2 Le nombre de recours DALO

Aussi, à défaut d'une solution apportée par le parc de logements sociaux, environ 5600 recours au Droit au Logement Opposable (DALO) ont été déposés en 2015, ce qui représente environ 6% du nombre de recours déposés au niveau national.

Plus des **trois quarts des recours concernent les seuls départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault**. En 2015, l'Hérault a totalisé 72% des recours déposés en Languedoc-Roussillon et la Haute-Garonne 98% des recours déposés en Midi-Pyrénées (aucun recours n'a été déposé dans le Gers, le Lot et l'Aveyron).



## 2.2 L'offre de logement en Occitanie

### 2.2.1 Un parc des logements locatifs sociaux sous dimensionné

La nouvelle région Occitanie compte **267 000 logements** appartenant à des bailleurs sociaux.

Le **taux de croissance** entre 2014 et 2015 de ce parc est de près de 3%, le **plus fort des régions métropolitaines**. Au cours des 5 dernières années, dans la nouvelle région, ce sont près de 16% des logements sociaux qui ont été mis en location, contre seulement 9% sur l'ensemble de la France métropolitaine. Cette forte croissance correspond bien à des **besoins plus forts eu égard à la faiblesse du parc existant et à l'évolution démographique importante dans la région**.

Mais **cette croissance record ne permet pas pour autant à la région de rattraper son retard structurel**, essentiellement dû à son histoire à dominante rurale qui, contrairement aux régions du nord de la France, a connu un accroissement tardif de son parc de logements sociaux.

<sup>8</sup> Les PLAI et PLUS sont des prêts locatifs aidés. Les Prêts locatifs à Usage Social (PLUS) financent la création des logements sociaux classiques. Les Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI) sont destinés aux personnes en difficulté (ressources inférieures de 55 à 60 % au plafond de ressources exigé à l'entrée dans un logement PLUS).

**La part des logements sociaux dans le parc des résidences principales reste autour de 10 % dans la région, alors qu'elle dépasse les 16% sur l'ensemble de la France métropolitaine.**

Il faut également noter que tous les territoires de la région n'ont pas la même dynamique de construction. Entre des départements ruraux, sans grande agglomération et sans forte dynamique démographique comme la Lozère ou l'Ariège et des territoires périurbains très dynamiques, les situations sont très hétérogènes. Autour de Toulouse Métropole, de Montpellier Méditerranée Métropole ou de l'agglomération du Pays de l'Or (entre Montpellier et Nîmes), les besoins en logements sociaux sont très élevés. Dans ces zones, les mises en service récentes sont les plus élevées même si elles restent insuffisantes.

**Les logements les plus sociaux**, financés avec les PLAI, **restent minoritaires avec 21% des nouveaux logements mis en location depuis 2010** (24% en ex-Languedoc-Roussillon mais 19 % en ex-Midi-Pyrénées).

La région compte 160 communes assujetties à l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), c'est-à-dire qui doivent atteindre 20% ou 25% de logements sociaux. Parmi ces communes, 36 ont fait l'objet d'un constat de carence (bilan triennal 2014/2016).

### **2.2.2 Un habitat dégradé très présent sur le territoire régional**

Pour des ménages confrontés à des difficultés économiques, le recours contraint à un parc locatif de mauvaise qualité ou l'impossibilité pour un propriétaire d'améliorer le logement qu'il occupe, constituent une réalité observable tant dans les communes de l'espace rural que dans les grandes villes de la région.

On estime ainsi à **25 000**, **le nombre de logements pour lesquels il existe une très forte suspicion d'indignité**, compte tenu de l'état du bâti et de leur occupation très sociale. Par ailleurs, en Occitanie, 560 000 ménages propriétaires occupants, dont les deux tiers ont des revenus très modestes, sont éligibles aux aides de l'ANAH.

**L'amélioration des performances énergétiques des logements anciens représente un enjeu majeur** tant sur le plan environnemental que sur le plan social, les dépenses de chauffage se posant comme une charge financière parfois insoutenable pour des locataires ou des propriétaires modestes.

En raison d'un bâti et d'équipements vieillissants et insuffisamment entretenus, **de nombreux ensembles immobiliers régis par le statut de la copropriété rencontrent de graves difficultés**. En Occitanie 12 000 copropriétés qui représentent 126 000 logements sont considérées comme très fragiles.

## **2.3 Vision comparée des départements au regard de l'adéquation offre / demande**

Dans l'ensemble de la région, on relève **certaines inadéquations entre la typologie du parc existant et la composition des ménages demandeurs**. En effet, **le parc est principalement constitué de logements de taille moyenne (T3 et T4)**, alors que **la demande est la plus forte sur les petits logements (T2)**, adaptés aux personnes seules ou aux jeunes couples.

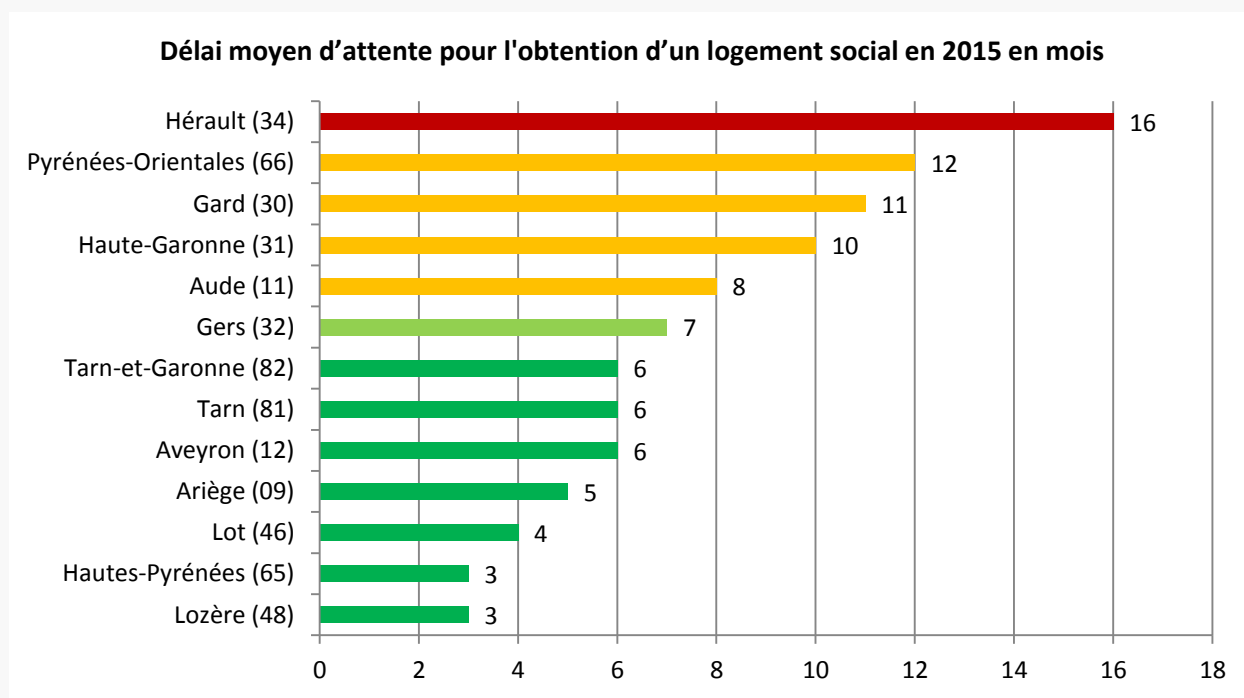
Si ces petits logements ne représentent encore que le quart des nouvelles mises en service, avec 16% du parc total existant, leur part n'a cessé de s'accroître au cours des 5 dernières années, permettant ainsi d'atténuer progressivement la tension sur ce type de logements.

Dans certains territoires, comme la Haute-Garonne, on observe également un besoin non couvert concernant les grands logements (T5).

**Par ailleurs sur les zones en tension, il manque des logements très sociaux (PLAI). Le niveau des loyers des logements est souvent inadapté aux ressources des ménages.**

**Le délai moyen d'attente pour l'obtention d'un logement social est un indicateur pertinent pour mesurer la tension existante dans l'accès au parc social.**

**En région on constate que le délai moyen est de 10 mois, avec cependant des écarts considérables entre départements. Pour information, le délai moyen de la demande en France métropolitaine est de 13 mois.**



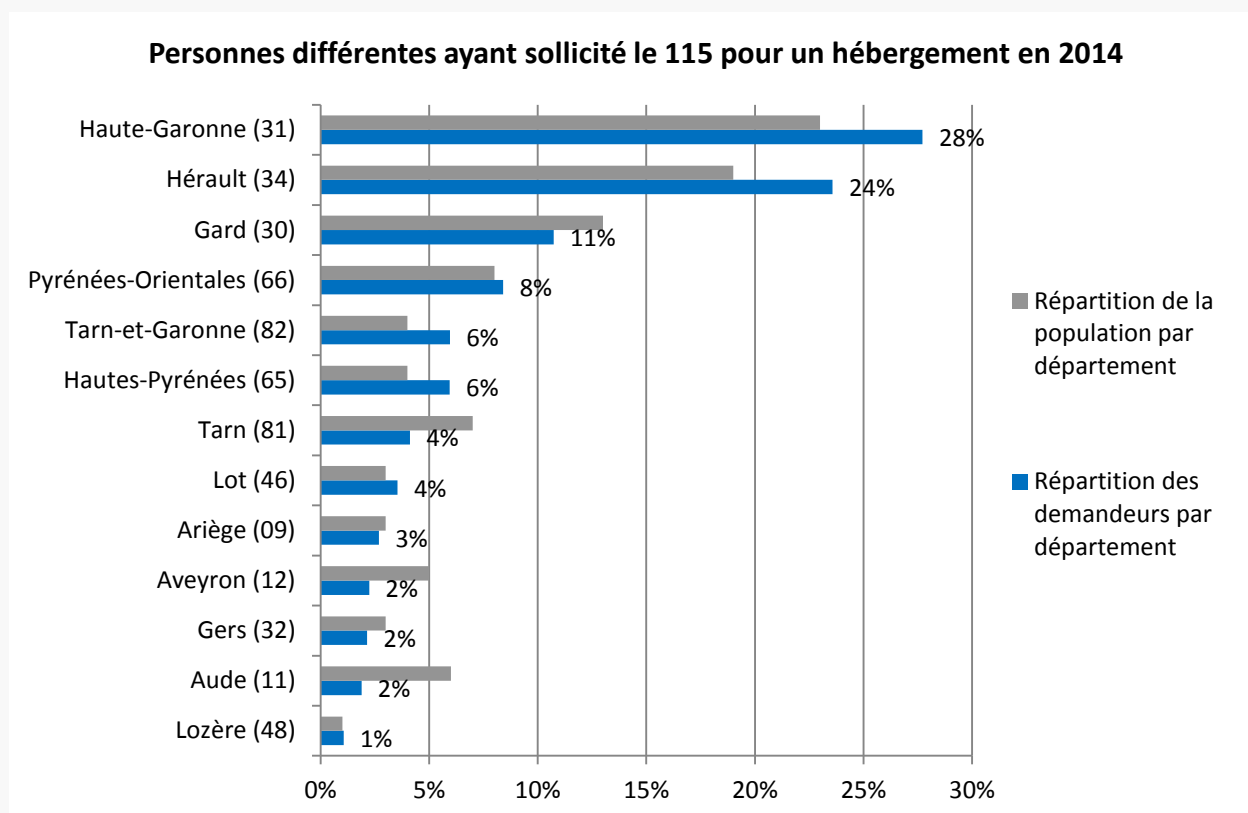
**L'Hérault** affiche un délai moyen pour l'obtention d'un logement social de 16 mois, bien supérieur aux moyennes régionale et nationale. Cet écart est révélateur de la **tension particulièrement forte sur le logement** qui existe sur son territoire.

**La Haute-Garonne, le Gard, les Pyrénées-Orientales et l'Aude** affichent des délais moyens entre 8 et 12 mois, donc relativement proches de la moyenne régionale, ce qui illustre la **tension** existante sur le logement.

A contrario, **les autres départements de la région**, ayant des délais moyens entre 3 mois et 7 mois, ne présentent **pas de fortes tensions sur le logement**.

### III – GRANDS ENJEUX REGIONAUX RELATIFS A L'HEBERGEMENT ET AU LOGEMENT ACCOMPAGNE

#### 3.1 Analyse de la demande : la demande d'hébergement au 115 (SIAO urgence).



**En région, plus de 28 000 personnes différentes auraient sollicité le 115 pour un hébergement en 2014.** La Haute-Garonne concentre 28% des demandeurs ayant sollicité le 115, alors que le département compte 23% de la population régionale. L'Hérault compte 19% de la population régionale et 24% des demandeurs.

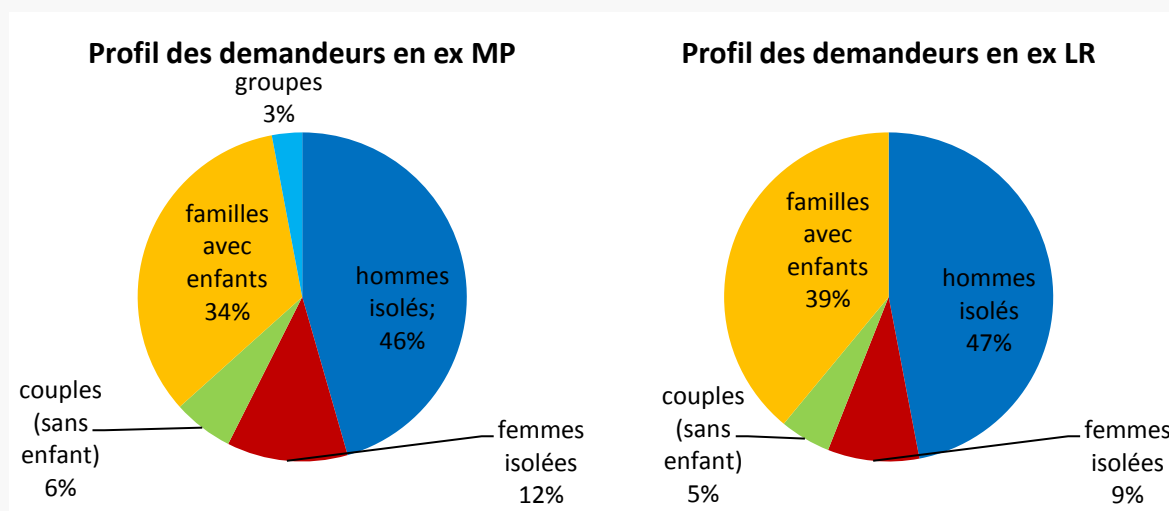
En ex-Midi-Pyrénées, ces données sont issues du « cahier de l'hébergement d'urgence » édité par le Club régional des SIAO de Midi-Pyrénées. En ex-Languedoc-Roussillon, ces données sont issues de la synthèse régionale des diagnostics.

**Cependant il conviendra de consolider ces données dans le cadre de l'élargissement du Club des SIAO au périmètre de la grande région et de la mise en place généralisée du SI-SIAO.**

Au niveau régional, environ **70% des personnes ayant sollicité le 115 auraient vu leur demande non satisfaite.** Cependant ce pourcentage est **très variable d'un département à l'autre** : si les demandes non satisfaites sont **très majoritaires dans l'Hérault (87%) ou la Haute-Garonne (80%),** elles sont très minoritaires dans le Gers (22%) ou la Lozère (17%).

Certains diagnostics territoriaux mettent en avant le fait que les usagers renoncent bien souvent à faire une demande formelle au 115, étant persuadés que le 115 n'est pas en mesure de leur apporter une réponse positive. Il conviendra, dans le cadre de l'observation sociale régionale, de **chercher à quantifier ce public « invisible » qui renonce à faire une demande.**

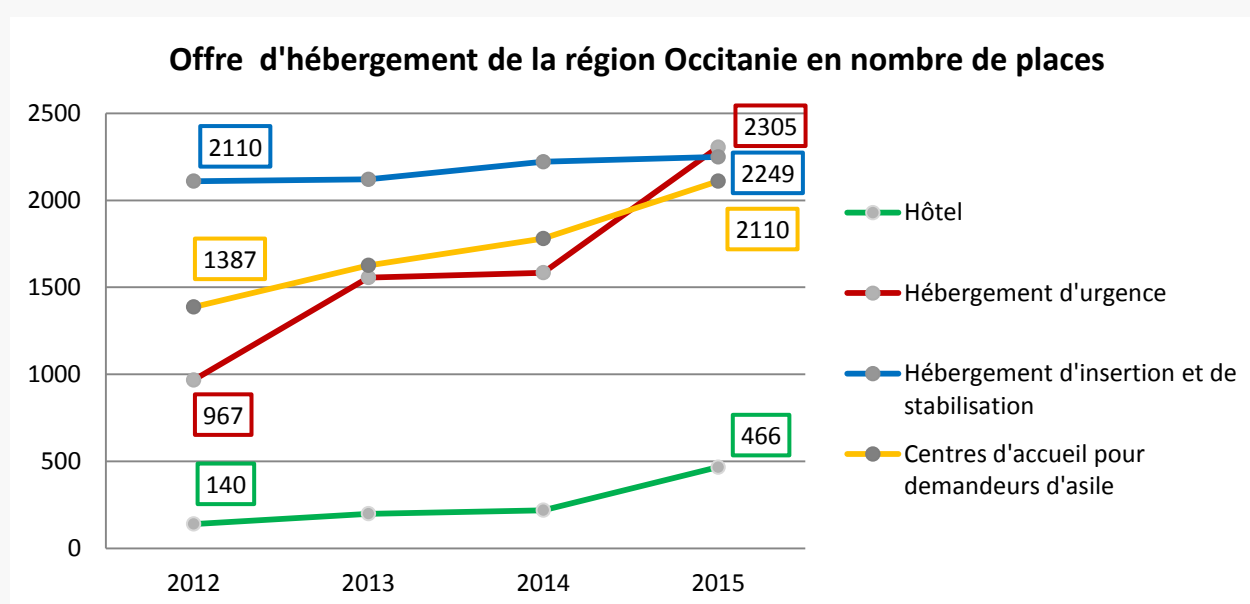
Les graphiques ci-dessous présentent le profil des demandeurs d'hébergement auprès des SIAO urgence, en ex-Midi-Pyrénées et ex-Languedoc-Roussillon. **Si les demandeurs sont en majorité des hommes isolés, la part des familles est importante et en progression** (39% des demandeurs en ex-Languedoc-Roussillon et 34% en ex-Midi-Pyrénées).



### 3.2 L'offre d'hébergement et de logement accompagné en Occitanie

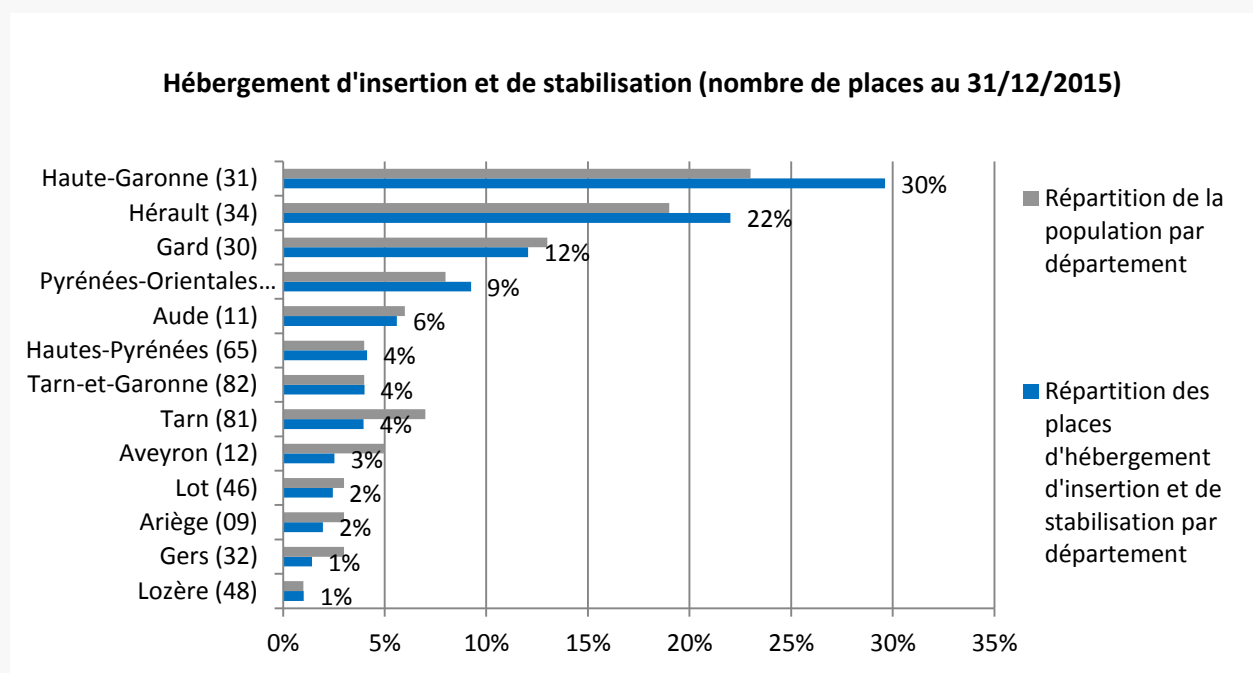
#### 3.2.1 L'offre d'hébergement d'urgence, de stabilisation et d'insertion

Globalement, de 2012 à 2015, le parc d'hébergement en Occitanie a augmenté de 50%, passant de 4600 places d'hébergement en 2012 à plus de 7000 places en 2015.

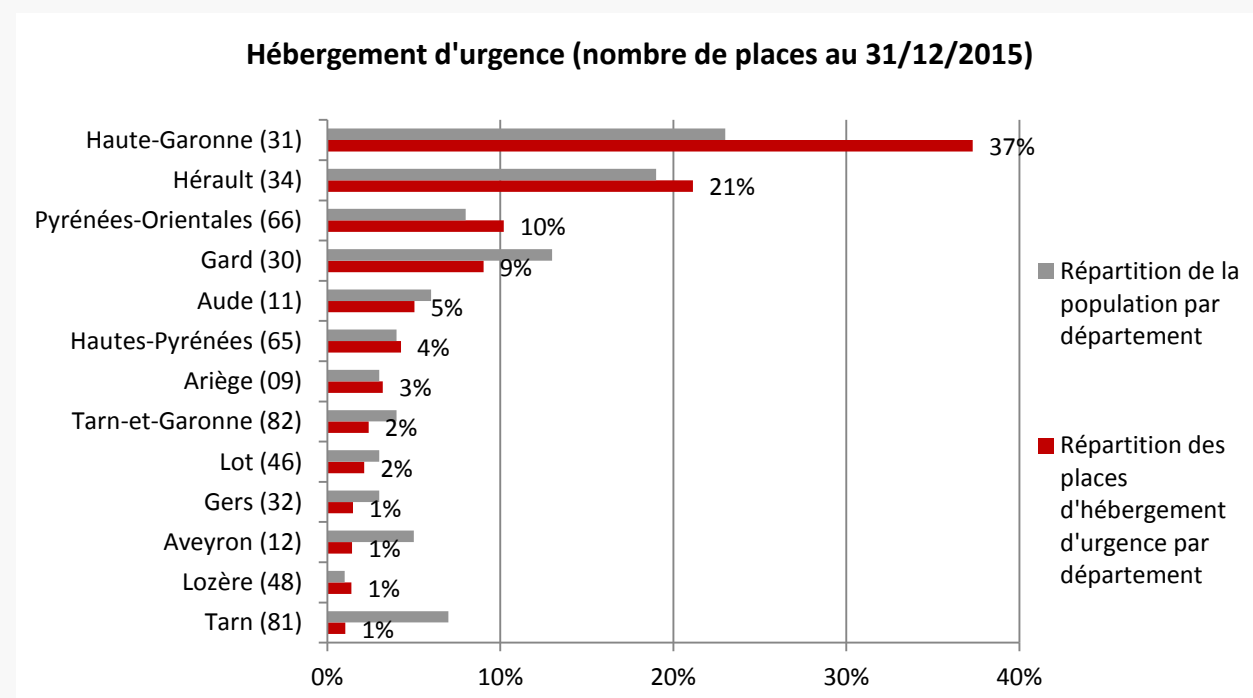


**A noter, il est fait état dans cette partie uniquement du dispositif financé par l'Etat.** Or il existe une offre financée par les collectivités locales, et en particulier par les Conseils Départementaux. Si certains diagnostics départementaux l'ont répertoriée, cela n'est pas le cas pour tous, aussi il est impossible à ce stade d'avoir une vision régionale. Il conviendra dans les travaux ultérieurs d'acquies cette vue exhaustive.

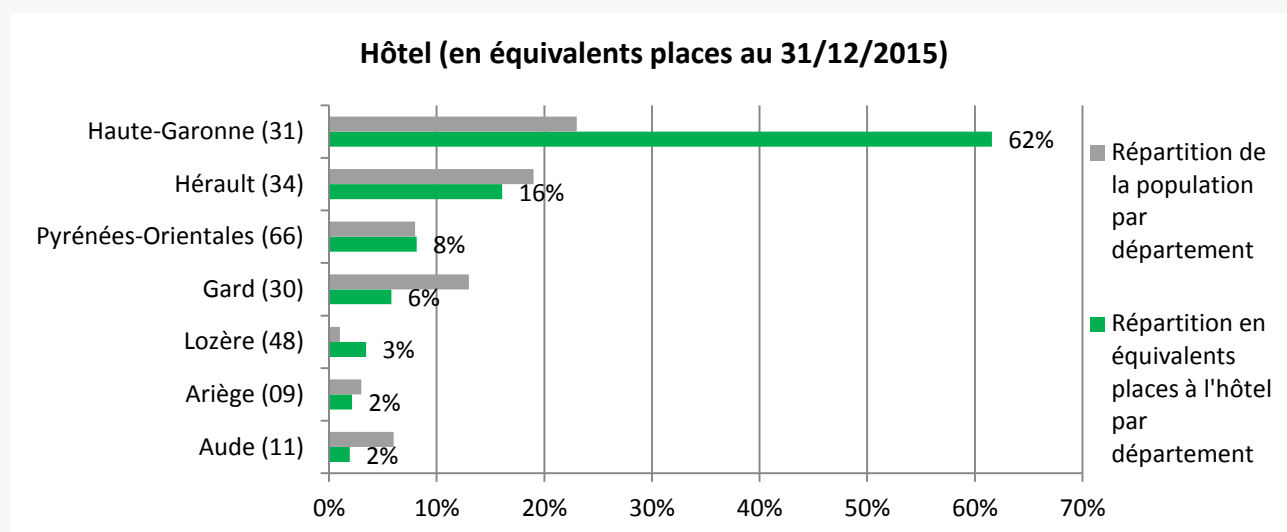
**La région dispose au 1/01/2016 de 2249 places d'hébergement d'insertion et de stabilisation (1917 places d'insertion et 332 places de stabilisation).** Ce chiffre est relativement stable depuis des années. Le graphique ci-dessous fait apparaître la répartition de ces places par département, au regard de la population. La Haute-Garonne compte 30% des places et 23% de la population régionale. L'Hérault compte 22% des places et 19% de la population régionale.



**La région compte 2305 places d'hébergement d'urgence au 1/01/2016** (ce chiffre prend en compte les places hivernales proratisées). **Entre 2012 et 2016, le dispositif a plus que doublé (+ 138%) dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Pauvreté.** Le graphique ci-dessous fait apparaître la répartition des places par département, au regard de la population. La Haute-Garonne concentre 37% des places et 23% de la population régionale. L'Hérault compte 21% des places et 19% de la population régionale.

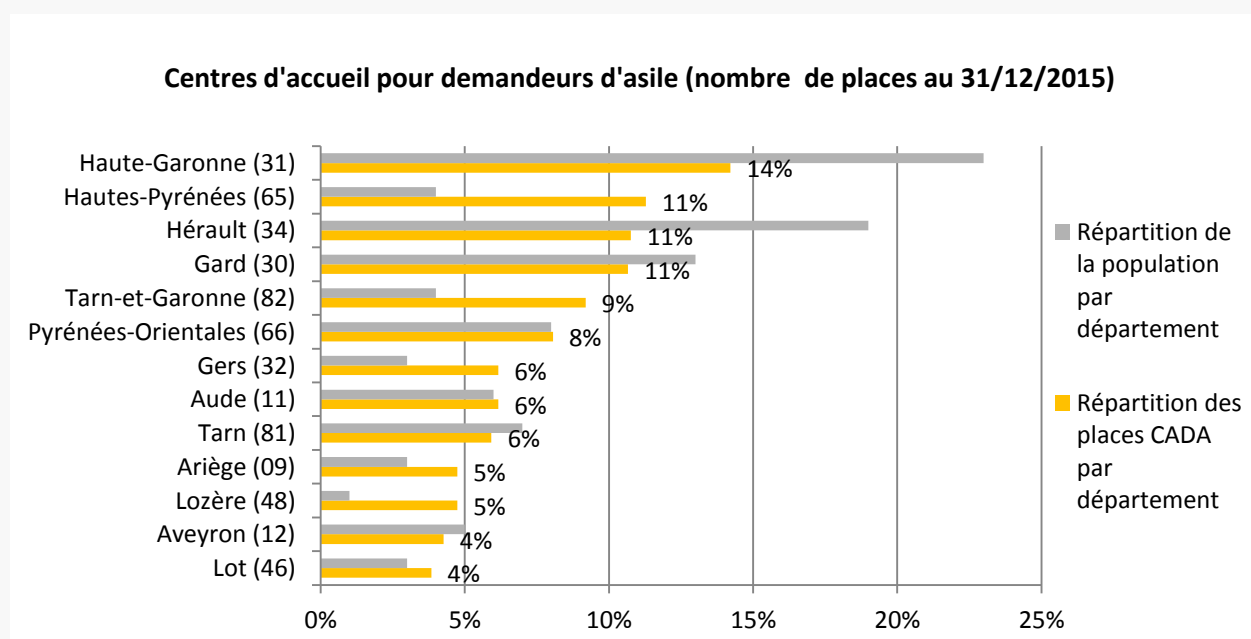


**Le dispositif hôtelier en région comptait 466 équivalents places fin 2015, soit plus du double par rapport à fin 2014 (219 équivalents places).** Si en ex-Languedoc-Roussillon le dispositif est resté relativement stable (122 équivalent places fin 2014/ 165 fin 2015), en ex-Midi-Pyrénées le dispositif a triplé (97 équivalents places fin 2014 / 301 fin 2015, dont 97 places en Haute-Garonne en 2014 et 287 places en 2015).



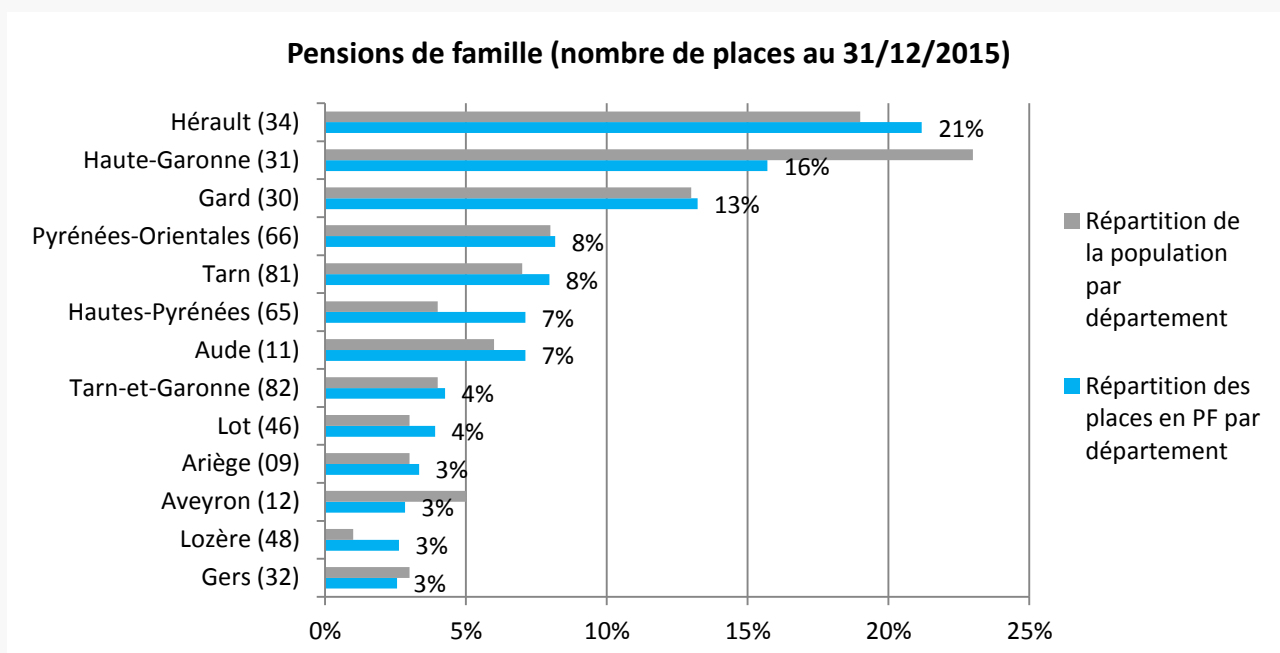
Une des raisons de cet accroissement réside dans l'augmentation constante du nombre de places en Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA), qui accroît le nombre de personnes déboutées du droit d'asile prises en charge à l'hôtel.

**En ce qui concerne les CADA, la région compte 2110 places au 31/12/2015.** Ce chiffre est en forte progression (+ 52% depuis 2012). Le graphique ci-dessous fait apparaître la répartition des places par département, au regard de la population. A noter, les Hautes-Pyrénées concentrent 11% des places, alors que le département représente 4% de la population régionale. A l'inverse la Haute-Garonne et l'Hérault comptent respectivement 14% et 11% des places, alors que ces 2 départements concentrent respectivement 23% et 19% de la population régionale.

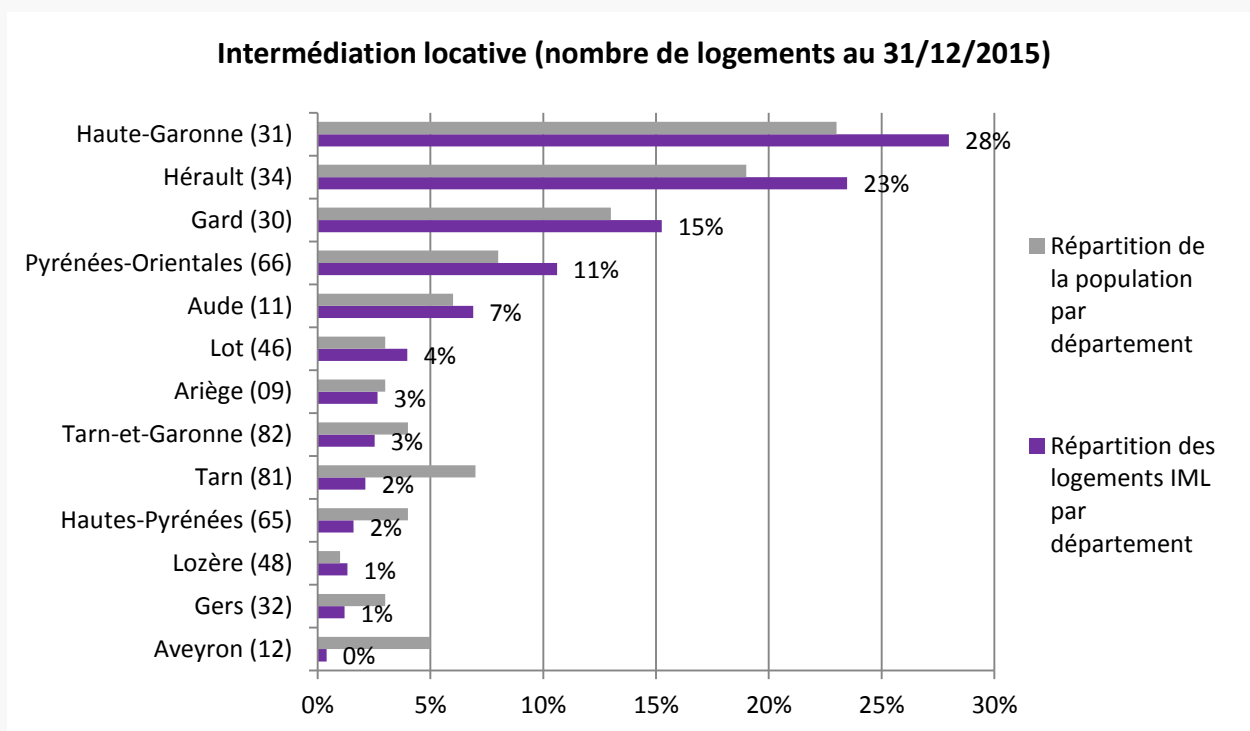


### 3.2.2 L'offre de logement accompagné

L'offre de logement accompagné a été largement développée dans la région depuis 2012. Au 1/01/2016, la région compte 1407 places en pensions de famille, soit une augmentation de 28% des places entre 2012 et 2016. Le graphique ci-dessous fait apparaître la répartition des places par département, au regard de la population. L'Hérault compte 21% des places et 19% de la population régionale. La Haute-Garonne ne compte que 16% des places, alors que le département concentre 23% de la population régionale. A l'inverse, les Hautes-Pyrénées comptent 7% des places, alors que le département ne représente que 4% de la population régionale.



En ce qui concerne l'intermédiation locative, la région compte au 1/01/2016, 754 logements conventionnés, soit une augmentation considérable de 73% entre 2012 et 2016.

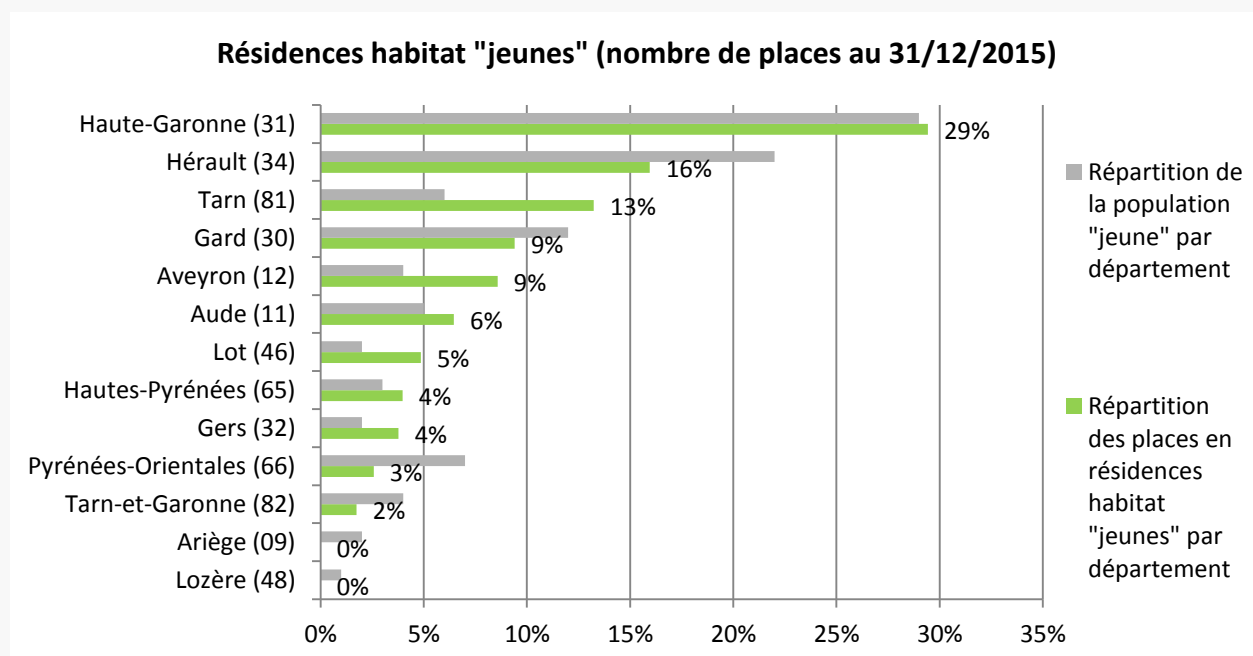




Le graphique ci-dessus fait apparaître la répartition des places par département, au regard de la population. La Haute-Garonne et l'Hérault comptent une part importante de logements en intermédiation locative (51% de l'offre pour ces 2 départements qui concentrent 42% de la population régionale). A contrario, le Tarn et l'Aveyron comptent très peu de logements conventionnés, au regard de leur population.

En ex-Languedoc-Roussillon, lors de la dernière enquête flash, il y avait **en moyenne 1,85 personnes par logement**. Il conviendra de définir ce ratio au niveau de la nouvelle grande région. Si l'on rapporte ce ratio au nombre de logements conventionnés, ce seraient **près de 1400 personnes qui seraient accueillies dans le cadre du dispositif d'intermédiation locative**.

**Quant aux places en résidences « habitat jeunes », la région compte près de 3500 places au 31/12/2015.** La Haute-Garonne concentre 29 % des jeunes en région et 29% des capacités « habitat jeunes ». L'Hérault compte 22 % des jeunes en région et seulement 16% des places. L'Ariège et la Lozère ne comptent aucune place en résidence « habitat jeunes ».



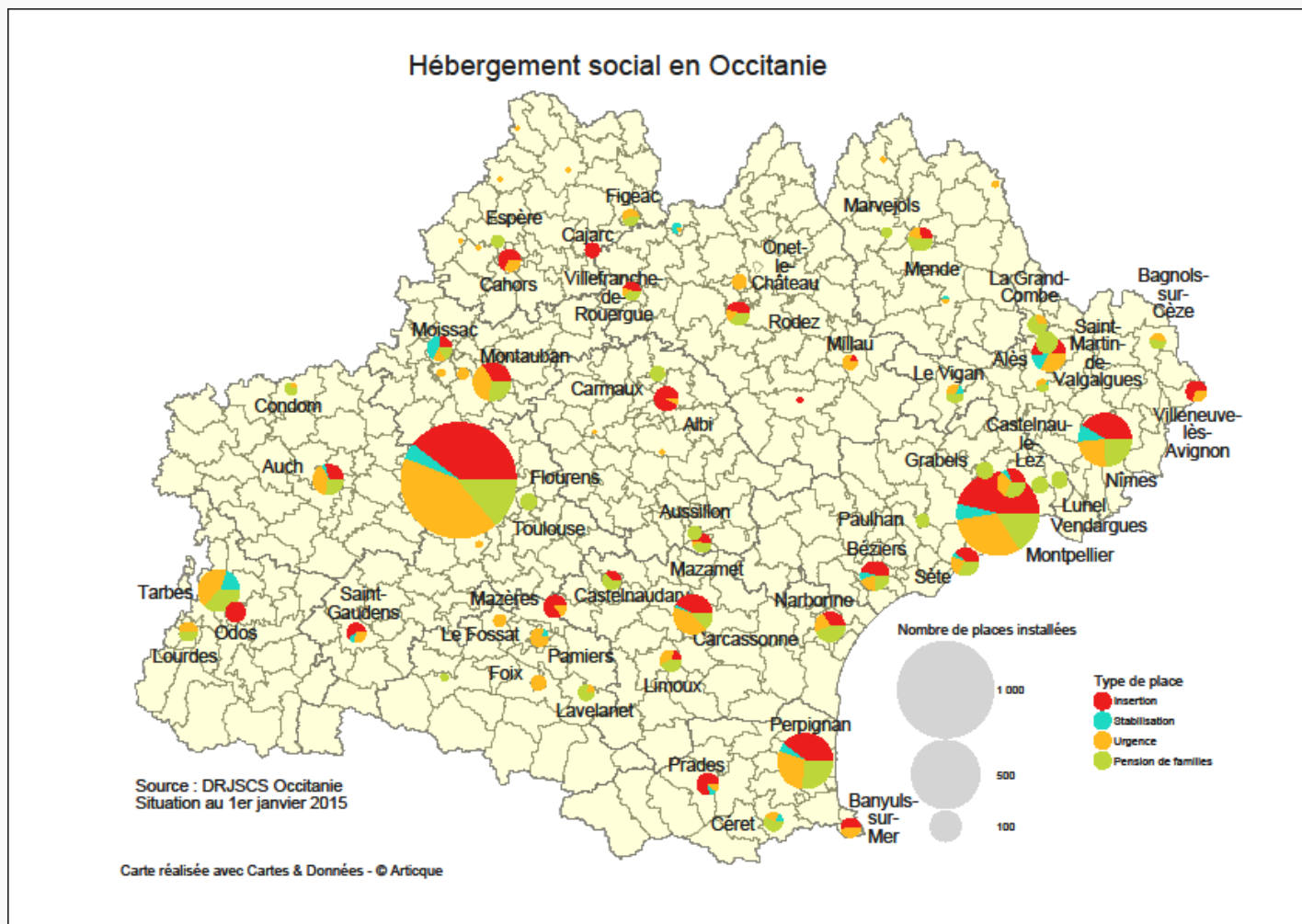
A ces dispositifs, s'ajoute le dispositif d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) qui permet à des ménages d'accéder et de se maintenir dans le logement.

CREAI-ORS LANGUEDOC-ROUSSILLON \_ Etude portant sur le dispositif «Accompagnement vers et dans le logement»

### 3.3 Vision comparée des départements au regard de l'adéquation offre / demande d'hébergement et de logement accompagné

#### 3.3.1 La localisation de l'offre

La carte ci-dessous représente la répartition de l'offre d'hébergement (hébergement d'insertion, de stabilisation et d'urgence) et de logement accompagné (pensions de famille) sur la région.



Les diagnostics départementaux évoquent le travail à réaliser pour **mieux répartir sur le territoire les capacités afin de mieux répondre aux besoins**. Dans certains territoires, des bassins de vie ont été identifiés comme devant être dotés de capacités d'hébergement ou de logement adapté. Il conviendra de poursuivre ce travail dans chacun des départements pour identifier les besoins à l'échelle infra départementale.

### 3.3.2 Les taux d'équipement en hébergement et logement accompagné

Le tableau suivant présente les **taux d'équipement départementaux en places d'hébergement pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans, du plus petit au plus grand**. Les données sont **au 1/01/2015**, afin de comparer niveaux régional et national.

81	32	12	82	48	30	46	11	9	34	66	65	31	LRMP	FRANCE
0,6	0,7	0,7	1,0	1,1	1,2	1,2	1,3	1,4	1,4	1,6	1,6	1,7	1,3	2,1

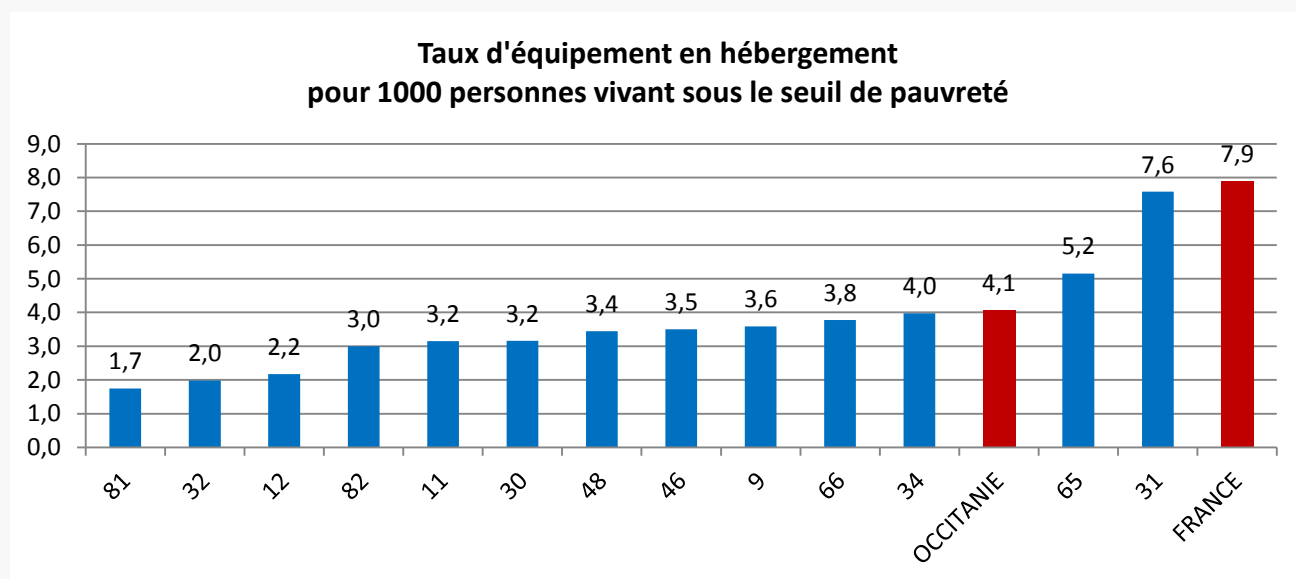
Le **taux d'équipement régional en hébergement est de 1,3**, alors que le **taux au niveau national est de 2,1**, soit un écart conséquent de **0,8**. En région, la Haute-Garonne a le taux d'équipement le plus élevé et le Tarn le taux d'équipement le plus bas.

Le tableau suivant présente les **taux d'équipement départementaux en places de pensions de famille pour 1000 adultes de 20 à 59 ans, du plus petit au plus grand**. Les données sont **au 1/01/2015**, afin de comparer niveau régional et national.

12	31	9	32	82	30	66	34	11	81	46	65	48	LRMP	FRANCE
0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.9	1.1	0.5	0.4

Le **taux d'équipement régional en pensions de famille est de 0,5**, soit un écart de **0,1** avec le **niveau national**. La Lozère a le taux d'équipement le plus élevé et l'Aveyron le taux d'équipement le plus bas.

**Si on prend en compte le taux d'équipement par rapport à la population pauvre (cf graphique ci-dessous), le taux d'équipement régional en hébergement est pratiquement 2 fois plus faible qu'au niveau national (4,1 en région contre 7,9 au niveau national)**. Même la Haute-Garonne, qui a le taux d'équipement le plus élevé de la région, est en deçà du taux d'équipement moyen national.

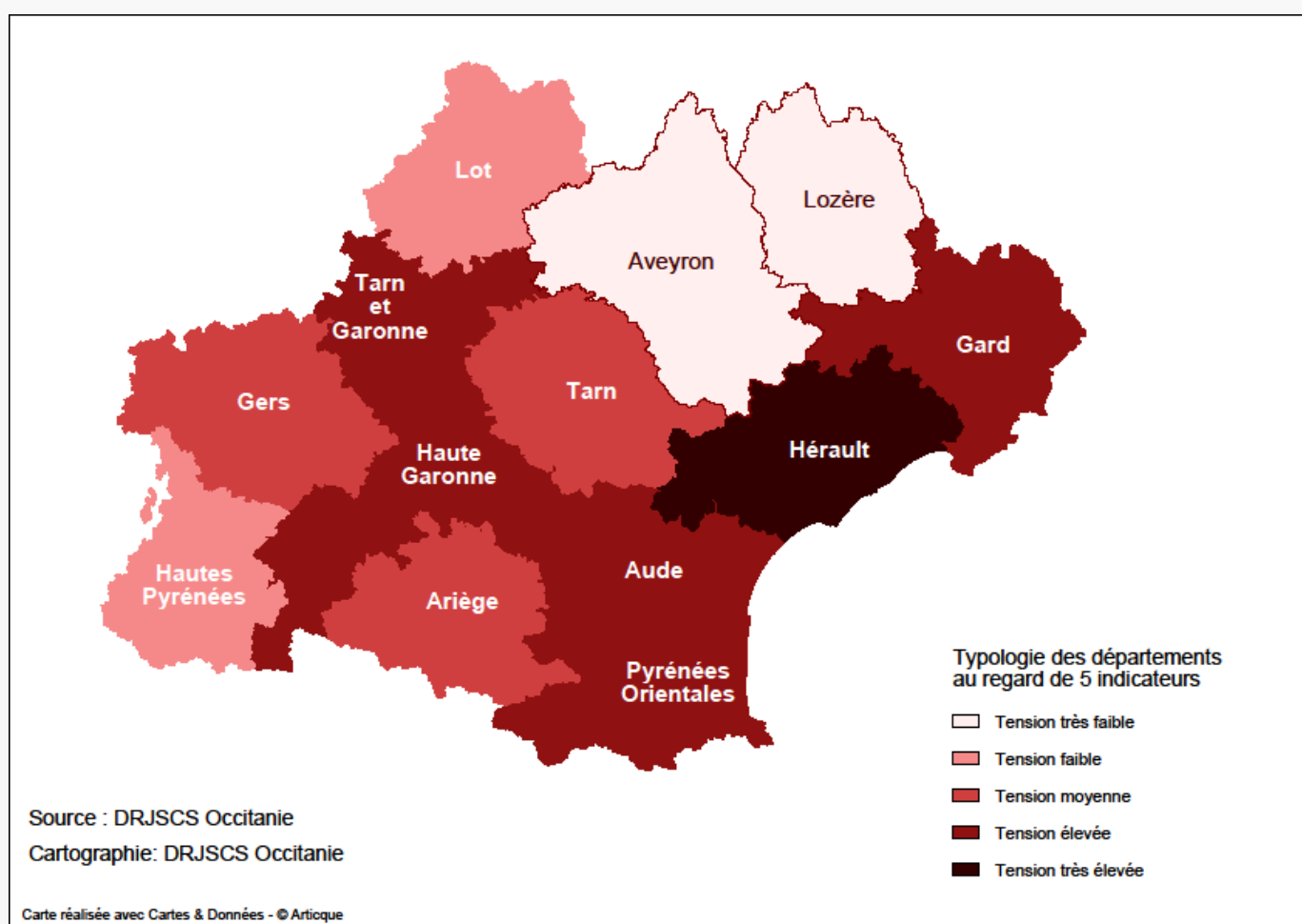


Pour atteindre le **taux d'équipement national**, il faudrait créer **3548 places d'hébergement supplémentaires** en région.

### 3.3.3 Typologie des départements au regard d'indicateurs de tension sur le logement et l'hébergement

La cartographie dresse une typologie des 13 départements de la région, au regard de 5 indicateurs issus des diagnostics, illustrant la situation du département en terme de précarité, de tension sur le logement et l'hébergement, et d'offre d'hébergement :

- Le taux de pauvreté (données 2015)
- Le nombre de demandeurs de logement social par rapport à la population (données 2015)
- Le nombre de recours DALO par rapport à la population (données 2015)
- Le nombre de personnes différentes ayant sollicité le 115 pour un hébergement par rapport à la population (données 2014)
- Le taux d'équipement en hébergement et pensions de famille (données 2015)



Au-delà des moyennes départementales, il faut relever la **situation particulière des 2 métropoles de la région.**

**A Toulouse, une forte tension s'opère à la fois sur le logement et l'hébergement, liée à l'attractivité de l'agglomération toulousaine, à son dynamisme économique et démographique et à la cherté et la rareté de son habitat.**

**La métropole de Montpellier cumule une forte attractivité, y compris des populations marginalisées, et de fortes tensions sur le marché du logement.**

## IV – LES PUBLICS PREPONDERANTS AU SEIN DE LA REGION

Les diagnostics territoriaux proposent une approche des publics à partir de leur situation de vie, permettant d’appréhender leurs besoins de façon large au regard du maintien ou de l’accès au logement.

### **4.1 Les personnes présentant des problématiques de santé (troubles psychiques et/ou conduites addictives).**

Ce public a été cité dans l’ensemble des diagnostics départementaux comme « public prioritaire », présentant des ruptures de parcours fréquentes, du fait de difficultés d’accompagnement et de prise en charge sanitaire et sociale.

Dans l’ex-Languedoc-Roussillon, l’enquête réalisée en 2015 auprès de l’ensemble des structures d’hébergement et de logement accompagné de la région avait montré que **30% des personnes hébergées ou logées présentaient une ou des problématiques de santé, les plus prégnantes étant l’addiction et les troubles mentaux**. En pensions de famille, la proportion était deux fois plus importante (64%). Ces éléments quantitatifs ont été complétés par l’étude réalisée par le CREAI-ORS<sup>9</sup> en ex-Languedoc-Roussillon, qui a montré les difficultés particulières que rencontre ce public à trouver des solutions adaptées à ses besoins (difficultés concernant l’accès aux droits, aux soins, concernant l’accès aux structures et aux dispositifs médico-sociaux).

Dans le cadre des 13 diagnostics départementaux élaborés en région, des analyses qualitatives ont été menées, notamment dans les groupes de travail spécifiques autour de cette problématique, mettant en avant notamment le besoin **des équipes sociales d’être soutenues** (régulation, formation, analyse des pratiques), le besoin de mettre en place des **équipes pluridisciplinaires** et le besoin de **mieux articuler les actions d’aller vers** (maraudes, Equipes Mobiles Psychiatrie Précarité (EMPP), Permanences d’accès aux soins de santé mobiles).

Le rapport de l’ANSA publié en 2016<sup>10</sup> a recensé les pratiques innovantes de prise en charge des problèmes de santé des personnes sans domicile. En région, plusieurs actions ont été repérées par le niveau national :

- **L’équipe mobile de santé globale à Montpellier** : présence médicale et paramédicale sur différents sites participant à la veille sociale. Le dispositif, financé par l’ARS dans le cadre du Programme Régional d’Accès à la Prévention et aux Soins pour les plus démunis (PRAPS), permet une meilleure articulation santé / social, en lien notamment avec le Samu social et le SIAO.
- **L’expérimentation « un chez soi d’abord », menée notamment à Toulouse** : 100 personnes sans abri atteintes de troubles psychiatriques sévères sont orientées vers un logement ordinaire, moyennant un accompagnement pluridisciplinaire soutenu. Après un an, l’évaluation de cette expérimentation a montré des résultats très positifs en matière d’accès et de maintien dans le logement et de recours aux soins.
- **La formation-action « souffrance psychique et précarité » menée en ex-Midi-Pyrénées** : organisation de stages croisés entre professionnels de la psychiatrie et du social afin d’échanger sur les connaissances et les pratiques, et de créer un réseau. L’action est soutenue par l’ARS.
- **L’équipe mobile psychiatrique de réhabilitation psychosociale de Perpignan** : accompagnement à la santé physique et psychique autour du projet de vie des résidents.

<sup>9</sup> Centre Régional d’Etudes d’Actions et d’Informations « en faveur des personnes en situation de vulnérabilité » - Observatoire Régional de la Santé.

<sup>10</sup> Agence Nouvelle des Solidarités Actives, Comment mieux prendre en charge la santé des personnes sans domicile ? Repérage des pratiques innovantes, mai 2016

Le partenariat entre les établissements sociaux EMPP, quand elles existent sur le territoire, est également plébiscité par les professionnels sociaux rencontrés, car les EMPP participent à l'étayage des équipes éducatives pour le repérage, le décodage et la demande en santé mentale des personnes en situation de précarité.

Le travail de réflexion étroit et partagé entre ARS et DRJSCS, entamé en ex-Languedoc-Roussillon dans le cadre de l'évaluation de certains dispositifs (Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS), Lits Halte Soins Santé (LHSS)...) et du repérage de ces actions innovantes, doit se poursuivre afin d'apporter des réponses opérationnelles aux besoins des publics concernés.

**Afin d'améliorer l'accompagnement et la prise en charge sanitaire, médico-sociale et sociale des personnes présentant des problématiques de santé, il conviendra d'établir une feuille de route conjointe DRJSCS / ARS et d'élaborer des préconisations d'actions concrètes.**

**Il conviendra également de travailler avec l'Assurance Maladie pour favoriser l'accès aux soins des personnes hébergées et lutter contre le renoncement aux soins.**

#### **4.2 Les personnes en situation administrative complexe liée à la nationalité**

Le schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile 2016 présente les données des 2 Guichets Uniques d'accueil des Demandeurs d'Asile (GUDA) de la région, tout type de demandes confondues (normale, accélérée ou Dublin). Du 1/01/2016 au 31/05/2016, **1183 demandes d'asile ont été enregistrées, soit 28% de plus qu'entre janvier et mai 2015.**

Si on dénombre des demandeurs d'asile avec Autorisation Provisoire de Séjour (APS) dans les structures d'hébergement généraliste de la région, alors que ces personnes relèvent des dispositifs spécifiques d'accueil (CADA, Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA)), ce sont **majoritairement des personnes déboutées du droit d'asile qui sont prises en charge dans les structures d'hébergement.**

En ex-Languedoc-Roussillon, l'enquête flash réalisée en 2015 auprès de la totalité des structures d'hébergement et de logement accompagné de la région, a montré que **le nombre de personnes déboutées du droit d'asile a triplé entre 2013 et 2015. En septembre 2015, 22% des personnes accueillies en hébergement d'urgence étaient des personnes déboutées du droit d'asile, soit 21% des personnes prises en charge à l'hôtel.**

En Haute-Garonne, une enquête flash sur l'occupation des structures d'hébergement d'urgence, réalisée en 2013, a montré que **54% des ménages hébergés en urgence étaient soit des demandeurs d'asile, soit des étrangers en situation administrative durablement bloquée.**

Ce public a été retenu comme prépondérant au niveau régional, car il est cité comme prioritaire dans la plupart des 13 diagnostics départementaux. En effet, **les déboutés du droit d'asile se retrouvent souvent « bloqués » dans les dispositifs d'urgence, sans perspective de sortie, ce qui a pour conséquence d'emboliser le dispositif d'accueil d'urgence.**

Au-delà des personnes déboutées du droit d'asile, des **populations étrangères en situation administrative complexe liée à la nationalité**, comme les étrangers non communautaires en situation irrégulière ou les ressortissants communautaires sans ressource, sont présentes en nombre dans le dispositif d'hébergement d'urgence.

Parmi les ressortissants communautaires en situation irrégulière, on compte notamment les populations vivant dans les campements, en majorité Roms de Roumanie. En octobre 2015, la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) a recensé 47 campements illicites en

région, accueillant près de 2000 personnes, ce qui plaçait **la région au 3<sup>ème</sup> rang des régions les plus impactées par ce phénomène.**

En ce qui concerne les demandeurs d'asile et déboutés du droit d'asile, le schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile s'est fixé comme objectif de **mieux coordonner les dispositifs d'hébergement généraliste et d'hébergement dédié aux demandeurs d'asile**, en mettant en place dans chaque département des rencontres régulières entre les Directions Territoriales de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (DT OFII), les Préfectures, les DDCS-PP et les SIAO.

**Au-delà, il convient également d'adapter les modalités d'accompagnement et de trouver des alternatives à l'hébergement en hôtel pour ces publics.** Ainsi, dans plusieurs départements de la région, des dispositifs ont été mis en place à destination de familles déboutées permettant une mise à l'abri en appartements partagés et proposant un accompagnement spécifique si possible vers la régularisation (exemple du dispositif « alternatif'hôtel » dans l'Hérault notamment).

### **4.3 Les personnes en errance et notamment les jeunes**

#### **4.3.1 Les personnes en errance**

Il a été difficile d'identifier, de façon fiable et cohérente pour l'ensemble de la région, le nombre de personnes vivant dans la rue. En effet cette donnée, le plus souvent fournie par les maraudes, reste approximative car le champ d'intervention des équipes mobiles de rue est le plus souvent limité à une agglomération et les méthodes de décompte sont souvent différentes d'un département à l'autre. De plus, **beaucoup de personnes restent invisibles. Les chiffres indiqués ne sauraient donc présumer du nombre exact de personnes à la rue.**

Il conviendra pour mieux appréhender ce public de mener des **études plus poussées, pour connaître les personnes vivant à la rue et les personnes ayant recours à des formes d'habitats précaires tels que les squats, les caravanes, les abris de fortune.** En effet, le phénomène de cabanisation semble prendre de l'ampleur à l'échelle de la région.

Les analyses qualitatives menées dans le cadre des diagnostics territoriaux ont montré que **ce public en errance présente des difficultés particulières à trouver des réponses adaptées à ses besoins.**

Nombre de personnes en rupture familiale et/ou sociale acceptent des aides administratives et sanitaires ponctuelles, mais **ne veulent pas rejoindre les structures d'hébergement.** C'est d'autant plus vrai quand ces personnes sont accompagnées de chiens, ceux-ci ne pouvant pas toujours être accueillis en même temps que leur maître.

Les différents diagnostics départementaux font état d'une **évolution des modes de vie dans la rue** : la suppression des bancs des jardins publics, les cages d'escalier plus difficilement accessibles ont favorisé l'apparition de **squats de plus en plus nombreux.**

**Globalement les diagnostics s'accordent sur le fait qu'il faut améliorer le repérage des publics dits invisibles par les équipes mobiles de rue et les équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP).**

Pour mieux adapter les réponses proposées à ce public et répondre à leur besoin, il conviendrait de **développer des solutions nouvelles**, en mettant en place des **dispositifs innovants de type « un chez soi d'abord »** par exemple ou des dispositifs de pair aidance.

#### **4.3.2 Les jeunes de moins de 25 ans sans ressources et en rupture familiale**

En ex-Languedoc-Roussillon, l'enquête flash réalisée par la DRJSCS en 2015 a montré que **près de 10 % des personnes hébergées ou logées en logement accompagné étaient des jeunes de 18 à 25 ans. L'enquête a également relevé l'augmentation notable de la part des jeunes de 18-25 ans parmi les demandeurs** (les jeunes représentaient 13 % des demandeurs en septembre 2015).

En outre, l'étude réalisée par le CREAI-ORS en ex-Languedoc-Roussillon a relevé un nombre croissant de jeunes majeurs sortants de dispositifs de la protection de l'enfance en errance institutionnelle. **Un travail important doit être mené, en lien avec les Conseils Départementaux, pour mieux connaître les jeunes sortant d'une prise en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et leurs besoins spécifiques.**

La plupart des diagnostics départementaux ont également relevé la **présence de nombreux jeunes, en rupture familiale et en rejet des institutions, parmi les personnes en situation d'errance ou en squats. Ces jeunes souffrent fréquemment de fortes problématiques sociales et sanitaires (conduites addictives et souffrance psychique) et bien souvent ne formulent pas de demande d'hébergement.**

Ce public a été retenu comme prioritaire car il éprouve des difficultés manifestes à trouver des solutions adaptés à ses besoins.

En effet, les différents diagnostics ont mis en évidence les difficultés des jeunes de moins de 25 ans à accéder à un logement. L'accès au parc privé est difficile, par manque de garantie, et le parc social n'apporte pas de réponse adaptée (peu de studios, T1).

De plus, malgré la généralisation en cours de la garantie jeunes, l'absence de RSA pour les jeunes de moins de 25 ans, laisse un certain nombre d'entre eux sans solution de logement. La réponse en terme d'hébergement est alors incontournable mais n'est pas toujours adaptée ou suffisante. Certains jeunes se tournent alors vers les habitats non conventionnels (camping, mobile-home, caravane, cabane, yourte, voiture).

Pour ces jeunes, qui rejettent les modes d'hébergement traditionnels, il paraît nécessaire d'expérimenter des offres d'hébergement ou d'habitat alternatif et de développer les **dispositifs spécifiques d'hébergement pour l'accueil des jeunes** (résidences sociales, Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT)). De plus, **les relais avec le dispositif de la protection de l'enfance sont à améliorer.**

**Faciliter l'accès au logement et à l'hébergement des jeunes est une des priorités du Plan priorité jeunesse. Dans ce cadre, des travaux sont en cours, notamment pour mettre en place au niveau de la grande région un comité « logement des jeunes » co-piloté par la DREAL et la DRJSCS afin d'accompagner les projets en direction de ce public.**



#### **4.4 Les personnes âgées**

En ex-Languedoc-Roussillon, l'enquête réalisée par la DRJSCS en 2015 a montré que **le nombre de personnes de plus de 65 ans accueillies en structure d'hébergement ou logement accompagné est croissant** depuis plusieurs années. **Ces personnes sont très majoritairement accueillies en pensions de famille, où les plus de 65 ans représentent 10% des personnes logées.**

**Dans la plupart des départements de la région, et en particulier dans les départements ruraux, les « personnes âgées et handicapées ayant de faibles ressources » ont été identifiées comme un public prioritaire.**

En effet, les personnes âgées sont confrontées à l'isolement social et géographique, ainsi qu'à un accès aux droits et à la santé complexe. Elles sont repérées comme particulièrement fragiles, car elles vivent souvent dans des **logements inadaptés au handicap et au vieillissement, impliquant une forte précarité énergétique, parfois même en habitat indigne.**

#### **4.5 Les femmes et notamment les femmes victimes de violences**

En ex-Midi-Pyrénées, les travaux issus du club régional des SIAO montrent que **6% de l'ensemble des ménages ayant sollicité le 115 étaient des ménages victimes de violences.**

En ex-Languedoc-Roussillon, l'enquête réalisée en 2015 par la DRJSCS a montré que **8% des personnes hébergées ou logées sur l'ensemble des dispositifs étaient des femmes victimes de violences.**

**Pour ce public, il est nécessaire de mettre en place un accompagnement spécifique** (prise en charge psychologique, prise en compte de l'enfant ...).

Au-delà des personnes victimes de violences, les **femmes isolées** représentent environ 12% des demandeurs d'hébergement en ex-Midi-Pyrénées et 13% des personnes accueillies en ex-Languedoc-Roussillon. Parmi ces femmes, nombreuses sont les femmes à la rue qui refusent les structures d'accueil et d'hébergement car le partage d'un collectif majoritairement masculin leur est parfois difficile et insécurisant.

Il convient également de noter la **part importante de familles monoparentales dans le dispositif d'hébergement et de logement accompagné.** En ex-Languedoc-Roussillon, les familles monoparentales sont 2 fois plus représentées dans le dispositif que dans la population générale (elles représentent près de la moitié des familles accueillies, alors qu'elles représentent 24% des familles au global en ex-Languedoc-Roussillon et 20% des familles en ex-Midi-Pyrénées).

A noter, la fin de prise en charge par les Conseils Départementaux des femmes isolées à partir des 3 ans de l'enfant entraîne régulièrement une demande d'hébergement de la part de ces familles. **La coordination entre l'Etat et le Conseil Départemental sur la prise en charge de ces publics doit gagner en fluidité.**

En ex-Languedoc-Roussillon, les familles représentent 45% des personnes accueillies, alors qu'en ex-Midi-Pyrénées, elles représentent un tiers des ménages ayant sollicité le 115. Globalement, on note une **augmentation de la part des familles accueillies dans les dispositifs, au détriment des personnes isolées qui restent pourtant très largement majoritaires parmi les demandeurs.**

Il convient donc de **faire évoluer l'offre pour qu'elle réponde au mieux aux besoins repérés.**

#### **4.6 Les gens du voyage**

Les gens du voyage sont caractérisés par une grande diversité de modes de vie et d'habitat :

- les itinérants qui se déplacent en grand nombre sur l'ensemble du territoire national et font des haltes de courte durée (groupements religieux ou des commerçants).
- les semi-itinérants qui effectuent des déplacements limités dans l'espace et le temps souvent à l'échelle du département ou de la région
- les sédentaires qui sont installés de manière permanente mais vivent dans des caravanes sur des aires d'accueil ou en dehors (parking, terrains vagues, garrigue)

Si, de par son histoire et sa situation géographique, l'ex-Languedoc-Roussillon est un territoire de passage et d'accueil des gens du voyage, les territoires de l'ex-Midi-Pyrénées accueillent également ce type de population.

Pour répondre aux besoins de ces familles, les schémas départementaux d'accueil des gens du voyage, fixent un objectif régional de places en aire d'accueil et de places de grand passage. **Sur l'ensemble de la région l'objectif s'élève à 2126 places. A ce jour, 1555 places ont été créées.**

Les aires d'accueil sont des espaces aménagés destinés à accueillir les gens du voyage itinérants sur des lieux équipés pour des durées de séjour variables, mais il est fréquent que des familles avec des enfants scolarisés occupent certaines aires, ce qui ne permet pas d'assurer une rotation suffisante.

Les réponses en termes d'accueil des gens du voyage varient selon les territoires et en fonction des besoins. Ainsi si les aires de grand passage sont adaptées pour les grands rassemblements de courtes durées en période estivale sur la zone littorale, **pour les personnes en voie de sédentarisation, d'autres solutions doivent être envisagées (terrain familial, ancrage sur le territoire)**. Ces besoins évoluent car les modes de vie évoluent (sédentarisation)

L'accueil des gens du voyage nécessite une approche globale et **les schémas d'accueil des gens du voyage** doivent prendre en compte les spécificités culturelles, sociales et familiales des ménages (mode de vie en communauté), les aspects socio-économiques, de santé et éducatifs.

D'autres publics prioritaires ont pu être identifiés dans le cadre des diagnostics territoriaux, comme les **sortants d'institutions carcérales** ou les **personnes en situation de surendettement**.

**En ce qui concerne les personnes en situation de surendettement**, l'ensemble de la région subit l'augmentation du chômage et des divorces plus durement que le niveau national, or ce sont les 2 principaux facteurs déclencheurs de situations de surendettement.

Pour faire face à ces difficultés, une **expérimentation visant à prévenir le surendettement**, en détectant de la manière la plus précoce possible les publics concernés par des difficultés budgétaires et financières, est mise en place dans la région : les « **Points Conseil Budget** » (**PCB**). Il y a actuellement 4 régions expérimentatrices au niveau national. A ce jour la région compte 12 PCB1 chargés d'effectuer le diagnostic financier et d'accompagner les personnes. Elle compte également 3 PCB2 disposant de compétences spécifiques leur permettant d'intervenir auprès des créanciers.

En ce qui concerne les **sortants d'institutions carcérales**, il conviendra, avec les SPIP, d'identifier précisément le nombre de sortants sans solution d'hébergement ou de logement ou avec une solution précaire.

## V – PRINCIPALES ORIENTATIONS ISSUES DES DIAGNOSTICS DEPARTEMENTAUX

Au vu de l'ensemble des diagnostics départementaux et des éléments présentés dans cette synthèse, 5 orientations stratégiques régionales, à traiter au travers des différentes démarches programmatiques départementales, ont été retenues :

- **Développer l'observation sociale**
- **Produire des logements adaptés et améliorer les logements existants**
- **Renforcer et adapter l'offre d'hébergement et de logement accompagné**
- **Optimiser et mieux articuler les dispositifs d'accompagnement**
- **Conforter la coordination des acteurs**

Ces grandes orientations stratégiques régionales se déclinent en 24 pistes d'actions proposées :

### 1. Développer l'observation sociale

- Mettre en place une **instance dédiée à l'observation sociale régionale dans le cadre du suivi du Plan Pluriannuel de Lutte contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale** afin d'améliorer la connaissance de l'offre et de la demande.
- De même, mettre en **place dans chaque département les modalités d'une actualisation annuelle des diagnostics** (dans le cadre d'une instance comme le comité de suivi du PLALHPD par exemple).
- Mettre en place un **observatoire régional des SIAO** via l'animation régionale des SIAO et la mise en place du SI-SIAO dans l'ensemble des SIAO de la région. Fiabiliser au niveau départemental la mission d'observatoire des SIAO (notamment en l'élargissant aux publics invisibles).

### 2. Produire des logements adaptés et améliorer les logements existants

- **Produire une offre HLM à un coût accessible pour les publics fragiles et adapter les logements produits aux besoins des ménages, en termes de typologie et besoins spécifiques** (favoriser l'accessibilité et expérimenter des habitats adaptés aux modes de vie communautaires, semi-sédentaires).
- **Mobiliser le contingent préfectoral en faveur des publics prioritaires via le déploiement de l'outil SYPLO** ; travailler sur une politique de peuplement et donc d'attribution ; mettre en place en tant que de besoin une commission des cas complexes de relogement et d'accompagnement.
- **Poursuivre l'effort d'amélioration de l'habitat privé en faveur des ménages modestes et très modestes** (améliorer les outils de repérage des situations d'indignité ; encourager la mise en œuvre de procédures de lutte contre l'habitat indigne ; favoriser la rénovation thermique pour lutter contre la précarité énergétique ; renforcer l'accompagnement administratif et juridique des locataires confrontés à un logement indécemment).
- **Faciliter par un accompagnement adapté le passage entre l'hébergement et le logement** ; expérimenter l'intermédiation locative sur le parc social.

### 3. Renforcer et adapter l'offre d'hébergement et de logement accompagné

- **Augmenter la capacité du dispositif d'hébergement et de logement accompagné pour répondre aux besoins** et tendre vers les taux d'équipement nationaux.
- **Mieux répartir sur le territoire régional les capacités pour mieux répondre aux besoins.**
- **Développer l'expérimentation et l'innovation pour proposer des solutions adaptées et à moindre coût** : Développer des modes nouveaux d'hébergement pour pallier aux chambres d'hôtels onéreuses et souvent inadaptées ; expérimenter des offres d'hébergement ou d'habitat alternatif pour des publics qui rejettent les modes d'hébergement traditionnels ; adapter une partie des capacités à des publics aux perspectives limitées en termes d'insertion (personnes en situation administrative précaire) et proposer des modalités d'accompagnement adaptées.

### 4. Optimiser et mieux articuler les dispositifs d'accompagnement

- **Améliorer l'accompagnement et la prise en charge sanitaire, médico-sociale et sociale pour les personnes présentant un besoin d'accompagnement plus spécialisé** : En décloisonnant les prises en charge sanitaire et sociale; en adaptant les modes d'hébergement et/ou en faisant intervenir des équipes pluridisciplinaires; en développant les interventions d'équipes mobiles; en articulant les SIAO avec les acteurs de santé.
- **Favoriser des modes d'intervention fondés sur la proximité (« aller vers ») pour améliorer le repérage des publics dits invisibles.**
- **Elaborer une cartographie des dispositifs d'accompagnement social sur le territoire** et un guide pratique commun à l'ensemble de ces dispositifs, en lien avec les problématiques d'accès et de maintien dans le logement : Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), AVDL, Fonds Unifié Logement (FUL), Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)...

### 5. Conforter la coordination des acteurs

- **Développer le partenariat institutionnel** (Conseil Départemental, DDCS/PP, ARS, Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), DDTM, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)...)
- **Développer la coordination avec les bailleurs sociaux** en s'appuyant sur les dispositifs existants pour détecter en amont les situations problématiques et mettre en place des dispositifs d'accompagnement dans l'accès au logement.
- **Identifier des lieux et des outils de coopération/coordination opérationnelle des acteurs pour résoudre les situations individuelles complexes.**

## Glossaire

ANAH: Agence Nationale de l'Habitat  
ANSA: Agence Nouvelle des Solidarités Actives  
APS: Attestation Provisoire de Séjour  
ARS: Agence Régionale de Santé  
ASE: Aide Sociale à l'Enfance  
ASLL: Accompagnement Social Lié au Logement  
AVDL: Accompagnement Vers et Dans le Logement  
CADA: Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile  
CAF: Caisse d'Allocations Familiales  
CPAM: Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
DALO: Droit Au Logement Opposable  
DDCS/PP: Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations  
DDT/M: Direction Départementale des Territoires et de la Mer.  
DGCS: Direction Générale de la Cohésion Sociale  
DIHAL: Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement  
DREAL: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
DRJSCS: Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale  
DT OFII: Direction Territoriale de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration  
EMPP: Equipes Mobiles Psychiatrie Précarité  
FJT: Foyers de Jeunes Travailleurs  
FNARS: Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale  
FUL: Fonds Unifié Logement  
GUDA : Guichet Unique d'accueil des Demandeurs d'Asile  
HLM: Habitation à Loyer Modéré  
HUDA : Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile  
IML : Intermédiation Locative  
LHSS : Lits Halte Soins Santé  
Loi SRU : Loi relative à la Solidarité et au renouvellement Urbain  
MASP: Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé  
PASS: Permanences d'Accès aux Soins de Santé  
PCB: Points Conseil Budget  
PDALHPD: Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées  
PRAPS: Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins  
RSA: Revenu de Solidarité Active  
SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation  
SI-SIAO : Système Informatique du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation  
SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation  
URIOPSS : Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux